

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission des Affaires Générales

OBJET

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DU DEPARTEMENT POUR 2017

RAPPORT

En 2016, la collectivité départementale est entrée dans une phase de transformation importante.

La participation des collectivités aux efforts de redressement des finances publiques pèse plus que jamais sur les Départements. Dans le même temps, les dépenses sociales continuent d'exercer une forte pression sur le budget départemental. Considérant ces contraintes, nos choix sont animés par la volonté de tout mettre en œuvre pour préserver les capacités d'actions d'une institution dédiée aux solidarités humaines et territoriales.

Ainsi, préserver nos capacités financières, c'est préserver les Corrégiens d'une pression fiscale supplémentaire ; c'est dégager des marges de manœuvre pour préparer l'avenir du Département ; c'est améliorer la qualité du service public départemental et ce, au bénéfice de tous.

En Corrèze, nous ne sommes pas résolus à laisser filer la dépense publique en attendant que l'environnement économique s'améliore.

Au contraire, nous sommes décidés à être un véritable acteur, à initier le mouvement pour installer la collectivité dans une dynamique positive. C'est la raison pour laquelle, collectivement, notre travail quotidien est d'identifier les opportunités, le champ du possible qui permettrait d'améliorer la qualité de vie des Corrégiens et de mettre en œuvre les mesures nécessaires.

Par la même occasion, nous avons amorcé depuis 2015 une **stratégie budgétaire** consistant à maîtriser nos dépenses de fonctionnement, à rationaliser et moderniser l'administration générale, à stabiliser la fiscalité et à revisiter la plupart des politiques publiques. **Cette stratégie, il convient désormais de la consolider afin de profiter au mieux des effets vertueux produits au cours de l'année 2016 qui doivent se poursuivre en 2017.**

Je souhaite à cet égard saluer l'ensemble des élus, des agents départementaux et des partenaires pour le travail accompli des derniers mois. Il a été initié dès avril 2015 et se poursuit aujourd'hui avec la présentation du rapport du Budget Primitif 2017 et de la déclinaison des différents rapports budgétaires de chaque politique sectorielle au titre de l'exercice. Nous avons su mener de front, et parce que les circonstances l'exigeaient, plusieurs chantiers qui consistaient à adapter la collectivité à un nouveau paysage territorial institutionnel tout en définissant nos priorités politiques contenues dans le projet de mandature.

C'est la preuve d'une collectivité agile et d'acteurs qui ont le sens de l'intérêt général. Je ne peux que souligner cette action collective.

Afin de réduire l'impact négatif des facteurs extérieurs, nous continuerons dans la voie de la réforme et de la réduction de nos dépenses. Nous continuerons de prendre des mesures courageuses en faveur de la rénovation de notre système social en vue de sa pérennité. Nous poursuivrons notre soutien aux politiques de proximité. Nous ferons de la stabilité fiscale une ambition pour le Département.

L'érosion progressive de l'argent public nous oblige à nous adapter en permanence. Nous continuerons à assumer pleinement notre cœur de métier, les solidarités, et à investir. Le Département est porteur d'avenir et garant de la qualité de vie des Corrèziens.

Gestion départementale

Le rôle des Départements en matière économique a été insuffisamment appréhendé lors de la Loi NOTRe, par la suppression de cette compétence en entraînant une année blanche pour les entreprises.

En matière de tourisme, la loi NOTRe n'a pas remis en cause le principe selon lequel les compétences sont partagées entre les différents niveaux de collectivités territoriales. A ce titre, le programme de la mandature départementale 2015-2021 positionne le tourisme comme un des leviers de l'activité économique en Corrèze et fixe plusieurs objectifs opérationnels très concrets portant sur la mise en réseau des sites, le développement de marchés affinitaires (pêche, randonnée, etc.), le déploiement de la marque "qualité tourisme", la recherche d'investisseurs touristiques. La mise en œuvre de ce projet stratégique est pilotée, en concertation avec les acteurs de terrain et les territoires, par l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques 'Corrèze Tourisme' à laquelle le Département a, conformément à ses statuts, confié cette mission.

Or, face à la perte de la compétence économique, il apparaît dans le cadre de la nouvelle Grande Région et de l'inévitable concurrence des territoires à l'échelle nationale et européenne, le nécessaire combat à mener en matière d'**attractivité du territoire**. Il va s'agir pour la Corrèze de créer une identité de territoire et essayer de "vendre" les richesses de la Corrèze. A ce titre, nous nous engageons dans une démarche d'attractivité dont les enjeux sont clairement affichés : marquer l'identification de la Corrèze et sa différenciation, créer son propre contenu de façon à être identifié comme territoire à fort potentiel au cœur d'un territoire plus vaste possédant déjà une solide réputation.

Dans le même temps, au-delà de la loi NOTRe, la collectivité départementale s'est vue fragilisée dans ses compétences phares.

D'une part, aucun accord n'a été trouvé après un an de négociation sur la recentralisation du rSa, allocation revalorisée entre temps de 2% en 2016. Pour 2017, même si plusieurs Départements ont constaté une baisse des allocataires, celle-ci ne se traduit cependant pas par une baisse de la dépense en raison des prochaines revalorisations prévues en 2017 (2% en septembre 2017, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté décidé par le Gouvernement).

De plus, les dépenses en matière d'APA (Allocation Personnalisée à l'Autonomie) augmentent dans tous les Départements en raison notamment des impacts de la loi ASV (loi d'adaptation de la société au vieillissement). Une incertitude pèse cependant sur le niveau de cette compensation qui pourrait ne pas être suffisante dans les années à venir. Il en est de même pour les dépenses PCH (Prestation de Compensation du Handicap) qui augmentent également dans l'ensemble des Départements, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la revalorisation nationale des forfaits cécité, surdité et du taux horaire pour l'emploi direct.

D'autre part, nos **recettes** continuent de perdre inexorablement en dynamisme à la suite du **transfert d'une partie de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) des Départements aux Régions**, la part départementale passant de 48,5% à 23,5%.

Agir, c'est anticiper les changements et réduire les risques. Nous continuons à assurer et à assumer notre rôle en tant que garant des solidarités humaines et territoriales. Nous repensons entièrement notre action sociale et notre organisation, à travers des réformes ambitieuses, afin d'être moins dépendant des facteurs extérieurs qui impactent malheureusement trop souvent, en premier lieu, les usagers.

Cet **effort de gestion**, nous l'amplifions.

Les mesures que nous avons prises en 2016 ont permis de doter la collectivité d'une base budgétaire plus soutenable et de corriger une trajectoire financière dangereuse. Grâce à cela, nous prévoyons **un désendettement de plus de 10 millions d'euros cette année**.

2017 doit s'inscrire dans la poursuite de la tendance de 2016, c'est-à-dire celle où nos choix politiques aboutissent à une situation financière maîtrisée et à l'amélioration de nos capacités d'intervention. Le travail qui est livré est, à cet égard, considérable.

Nous ne faisons pas le choix de la facilité. Au contraire, nous veillons à respecter nos engagements et à préserver le pouvoir d'achat des Corrégiens.

C'est la raison pour laquelle, **en 2017, nous n'augmenterons pas les impôts et nous continuerons à investir tout en offrant un service public de qualité**.

Solidarités et territoires

Nous adoptons une position claire.

Le Département est une collectivité solidaire. Pour le rester, nous modernisons nos services pour relever deux défis majeurs. Le premier est la hausse des dépenses sociales, inhérente au vieillissement de la population ou au niveau élevé du chômage. Le second est de répondre efficacement aux besoins sociaux des Corrégiens et des territoires.

Parce que le social ne se résume pas seulement au versement d'allocations diverses, le Département de la Corrèze fait de la prévention une priorité. Les politiques dédiées à l'enfance, à l'insertion et l'emploi se verront consolidées afin de donner une vraie chance aux bénéficiaires de l'action sociale de sortir des dispositifs d'aides tout en les responsabilisant et en leur donnant leur place entière dans notre société.

Nous assumons le même état d'esprit s'agissant des solidarités territoriales.

Si la Loi NOTRe a fait des Départements le chef de file des politiques sociales, elle les a consacrés par la même occasion comme le principal aménageur des territoires. Nous nous attachons donc à faire émerger une ambition commune entre toutes les collectivités locales. Cette ambition consiste à valoriser les atouts de nos communes.

En Corrèze, nous accompagnons tous les territoires, sans exception, faisant du Conseil Départemental le premier financeur des collectivités territoriales.

Nous aidons à la revitalisation des communes rurales avec l'aménagement des centres-bourgs. Nous participons aux projets structurants des intercommunalités avec la création de salles de sport ou de bibliothèques. Nous accompagnons toutes les initiatives qui visent à améliorer l'offre de services aux Corrégiens avec notamment la création de maisons de santé pluridisciplinaires et nous aidons aussi, le cas échéant, les territoires urbains sur les grosses infrastructures dont les travaux de rénovation seraient impossibles.

Administration générale

Les dépenses de personnel représentent une part importante du budget départemental. En 2016, les dépenses en matière de ressources humaines ont atteint 50,346M€, soit 20,10 % de nos dépenses de fonctionnement. Si ces dernières ne sont pas maîtrisées, ces dépenses peuvent peser très lourd sur les capacités du Département à accomplir ses missions. D'ailleurs, en 2017, le dégel du point d'indice ajouté à des mesures nouvelles coûtera à la collectivité plus de 800 000 euros.

Il est indispensable de poursuivre les efforts d'économie et de rationalisation de la dépense que nous avons engagés. C'est en ce sens que nous avons décidé d'accompagner l'évolution des ressources humaines. Il s'agit de réduire la pression budgétaire de la collectivité mais sans manquer d'ambitions sur l'amélioration des conditions de travail des agents et l'évolution des compétences à laquelle ils aspirent.

Or, c'est précisément grâce aux agents du Conseil Départemental, au siège et dans les différents sites territoriaux du Département, que nous pouvons livrer un service public de qualité. Les agents de la fonction publique territoriale ont le sens du service public. Ils sont la première ressource du Département. A travers leur engagement, ils constituent le rouage essentiel de la réussite de nos politiques publiques. Nous devons donc parvenir à créer les conditions favorables à leur développement professionnel d'une part, et à l'efficacité de la collectivité d'autre part.

Les agents départementaux ne sont pas la variable d'ajustement des finances de la collectivité. Nos décisions sont basées sur l'équité et le sens des responsabilités. Nous ajustons les moyens du Département en fonction de ces ressources.

Investissements

Conscient de l'importance de l'effet de levier de l'investissement sur l'économie locale, le Département maintiendra son effort à un niveau de 44 M€ pour les dépenses d'équipement. Le lancement du projet phare du numérique avec le plan 100% fibre, la poursuite de nos efforts pour maintenir et aménager notre réseau routier, l'accompagnement de nos territoires via les subventions aux communes sur leurs divers projets d'aménagement, le soutien de l'habitat en Corrèze et enfin la poursuite de la sauvegarde et la valorisation de notre patrimoine départemental sont les grands axes du programme retenu.

L'implication des collectivités dans les réseaux publics numériques est fondée sur la recherche de réponses à leurs objectifs : **réduire la fracture numérique, baisser les coûts de connexion, améliorer la concurrence et dynamiser le territoire desservi, en aidant à diffuser les usages innovants et en consolidant le tissu économique.** Face au risque de créer à nouveau une nouvelle fracture numérique, le Conseil Départemental a pris une décision ambitieuse pour l'avenir des corréziens et de la Corrèze : porter l'ambition d'une Corrèze 100% fibrée - habitations - entreprises - pylônes de téléphonie mobile en 2021 en zone d'intervention publique, sans attendre l'échéance initialement prévue de 2035, soit près d'une génération.

Enjeu indispensable de désenclavement, d'attractivité des territoires et de vitalité des entreprises, le déploiement du Très Haut Débit est fondamental pour redynamiser l'économie locale, encourager l'innovation industrielle, répondre aux besoins sans cesse croissants du grand public et faciliter le travail des corréziens via l'outil numérique.

Au-delà des aspects techniques et du financement du déploiement du réseau fibre, le débat s'ouvre, d'ores et déjà, sur les **usages numériques**. C'est un gage de réussite de commercialisation des prises. C'est l'enjeu d'avenir des nouveaux services et activités possibles. Apporter la fibre pour le développement, l'épanouissement et le quotidien des Corréziens, c'est en quelque sorte le résumé de la nouvelle stratégie initiée par le Conseil Départemental pour la suite du projet 100% fibre 2021. **Le Département entend ainsi développer une réelle stratégie en faveur du développement des usages du numérique, considéré comme l'un des enjeux majeurs des années à venir.**

Ainsi, afin de vous présenter en détail le Budget Primitif 2017 du Département de la Corrèze, acte de prévision et d'autorisation, reflet de la politique impulsée au sein de notre collectivité départementale, le présent rapport vous présente :

- un panorama : les grands chiffres du budget 2017 et un focus sur le Budget Participatif,
- l'évolution de la situation du département en matière de dépenses et recettes de fonctionnement,
- un budget construit pour préserver l'avenir du département : 2017 marquera le maintien de notre politique d'investissement et un exercice sans précédent pour le désendettement de notre collectivité,
- l'équilibre et les ratios.

SOMMAIRE

I - PANORAMA

A - Les grands chiffres du budget 2017

- 1) *Évolution BP 2016/2017*
- 2) *Structure générale du Budget Primitif 2017*

B - Focus sur le Budget Participatif : restitution et propositions des corréziens

- 1) *Les réponses des corréziens*
- 2) *Les idées des corréziens : propositions*

II - L'EVOLUTION DE LA SITUATION DU DEPARTEMENT

A - L'évolution défavorable des principaux postes de recettes de fonctionnement de la collectivité

- 1) *Les dotations et compensations*
- 2) *La fiscalité directe*
- 3) *La fiscalité indirecte*
- 4) *Les recettes sociales*
- 5) *Synthèse des produits de fonctionnement 2017*

B - La baisse des dépenses de fonctionnement pour faire face aux pressions subies

- 1) *La typologie des dépenses de fonctionnement*
- 2) *La baisse des dépenses de fonctionnement : une maîtrise indispensable*
- 3) *La baisse des dépenses sociales s'impose face à la dépense insoutenable des Allocations Individuelles de Solidarité*
- 4) *Les dépenses de personnel : contraintes imposées par les nouvelles mesures de l'État*

III - UN BUDGET 2017 QUI PRESERVE L'AVENIR DU DEPARTEMENT

A - La bonne gestion constatée sur 2016 génère pour 2017 un bon niveau d'autofinancement permettant d'assurer la capacité d'investissement en limitant le recours à l'emprunt

- 1) *Autofinancement*
- 2) *Les recettes d'investissement*

B - Une maîtrise de l'endettement au service de l'investissement

- 1) *La structure de la dette diversifiée, sécurisée et saine au 31.12.2016*
- 2) *Une gestion de la trésorerie optimisée*
- 3) *Un désendettement historique pour 2017 = 11,77 M€*

C - La volonté de prioriser les investissements pour la Corrèze

- 1) *La définition des axes prioritaires*
- 2) *La typologie des dépenses d'investissement*

IV - EQUILIBRE ET RATIOS

A - L'équilibre budgétaire

B - L'analyse des soldes de gestion

C - Les ratios légaux

D - Prospective...

I - PANORAMA

A - Les grands chiffres du budget 2017

1) Évolution BP 2016/2017

Budget du Conseil Départemental 2017 : 397 367 642,49 € (hors emprunt revolving*)
pour 393 113 772 € en 2016 soit une évolution de 1,08 % (+ 4,25 M €)

		BP 2016 (en €)	BP 2017 (en €)	Evolution %
Dépenses de fonctionnement	ordre	45 609 100	52 562 118	15,24
	réel	258 982 108	247 239 979	-4,53
S/Total D de F		304 591 208	299 802 097	-1,57
Dépenses d'investissement	ordre	7 450 000	17 367 075	133,12
	réel	81 072 503	80 198 469	-1,08
S/Total D d' I		88 522 503	97 565 545	10,22
TOTAL DEPENSES		393 113 711	397 367 642	1,08
Recettes de fonctionnement	ordre	7 450 000	5 250 000	-29,53
	réel*	297 141 208	294 552 097	-0,87
S/Total R de F		304 591 208	299 802 097	-1,57
Recettes d'investissement	ordre	45 609 100	64 679 194	41,81
	réel*	42 913 403	32 886 351	-23,37
S/Total R d' I		88 522 503	97 565 545	10,22
TOTAL RECETTES		393 113 711	397 367 642	1,08
[*Hors emprunt revolving – en Dépenses Réelles d'Investissement et en Recettes Réelles d'Investissement pour info – 25 510 000 € en 2017]				

LES DEPENSES réelles de fonctionnement = 247 239 979 €

réparties comme suit :

- 32,41 % pour les moyens généraux
- 60,54 % en faveur de la cohésion sociale
- 5,62 % en faveur de la cohésion territoriale
- 1,43 % en faveur des missions économie, numérique, tourisme et de la communication

LES DEPENSES réelles d'investissement = 80 198 469 €

réparties comme suit :

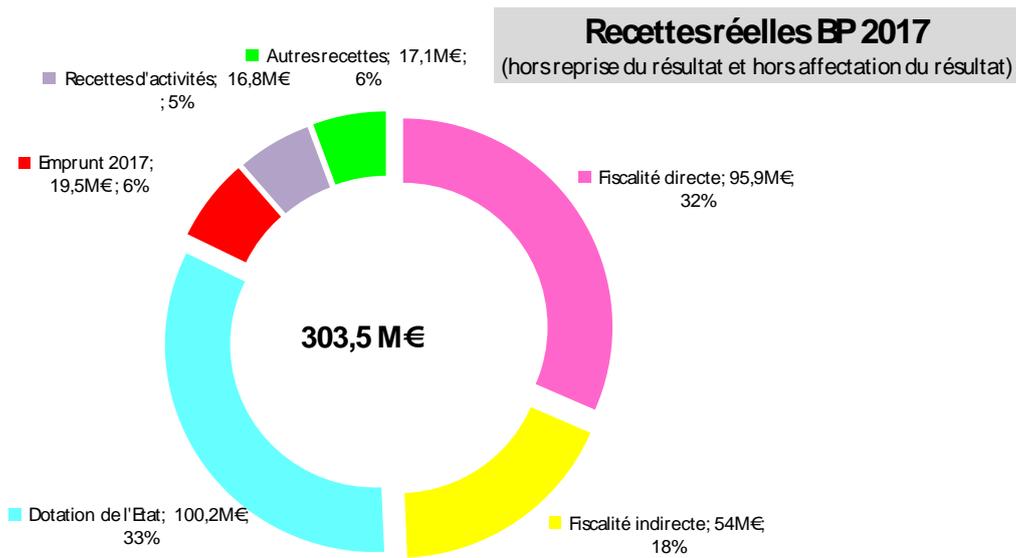
- 31 285 000 € de remboursement en capital de la dette
- 4 516 636 € de déficit d'investissement reporté
- 44 396 833 € de dépenses d'investissement dont 254 353 € de reste à réaliser :
 - 0,56 % pour les moyens généraux
 - 3,93 % en faveur de la cohésion sociale
 - 84,64 % en faveur de la cohésion territoriale
 - 10,87 % en faveur des missions économie, numérique, tourisme et de la communication

Ces 44 396 833 € sont dédiés :

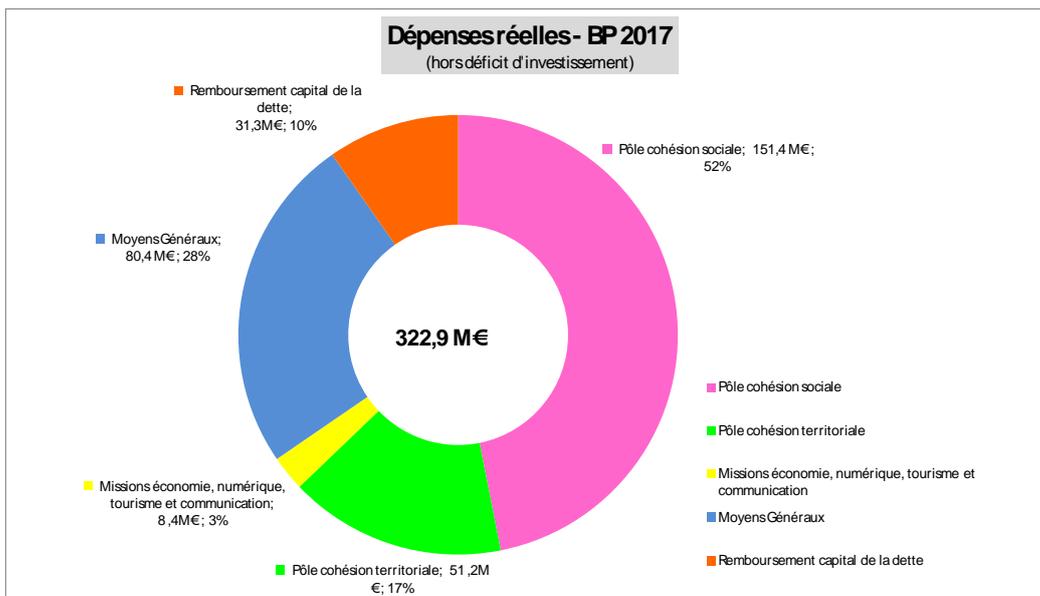
- * pour 21 502 353 € aux équipements départementaux
- * pour 22 894 480 € aux subventions d'équipement versées, soit 51,57 %



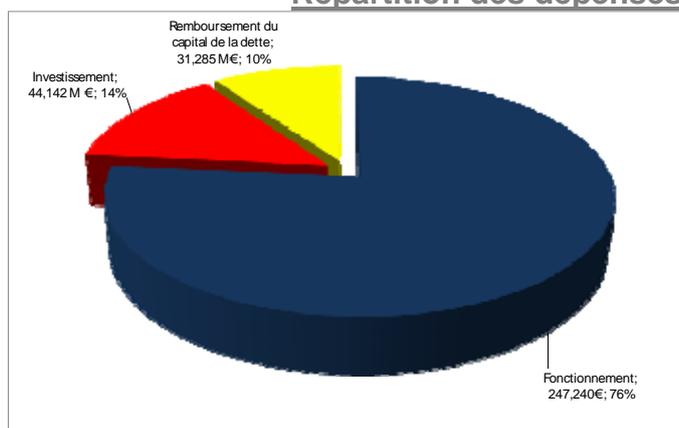
RECETTES REELLES



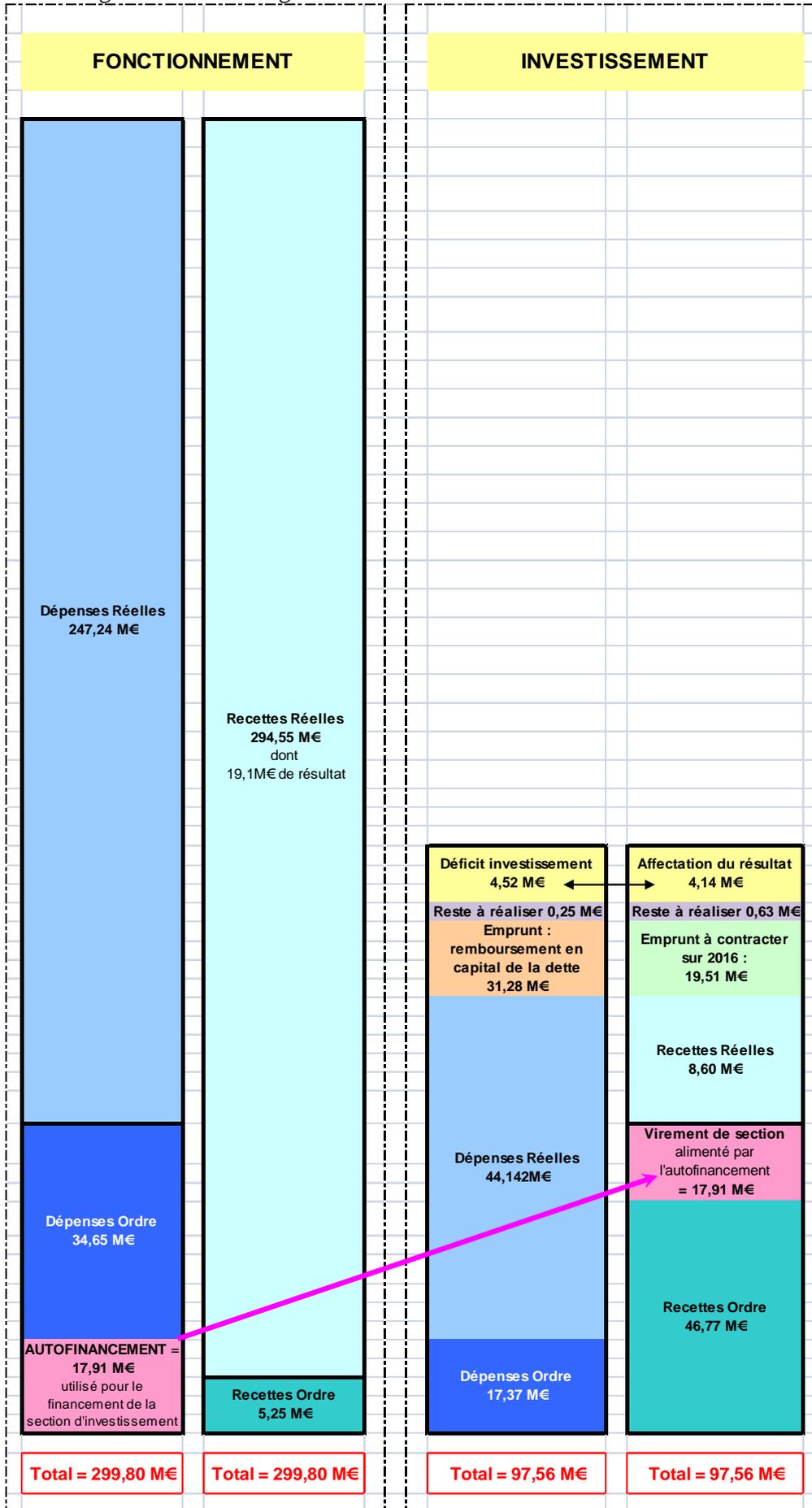
DEPENSES REELLES



Répartition des dépenses



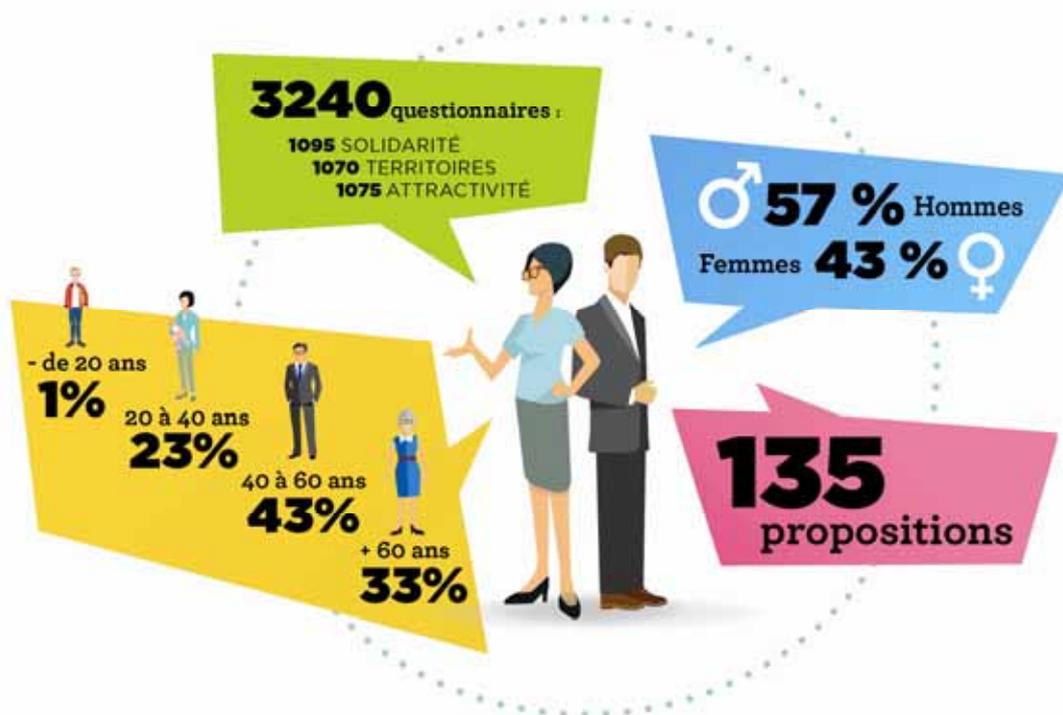
2) Structure générale du Budget Primitif 2017



B - Focus sur le Budget Participatif : restitution et propositions des corréziens

Entre fin décembre 2016 et début 2017, les Corréziens se sont prêtés à un exercice de démocratie participative en s'exprimant sur leurs choix et priorités pour notre département en termes de budget participatif. Ils se sont ainsi exprimés durant 45 jours sur les domaines de compétence du Conseil Départemental.

En quelques chiffres



1) Les réponses des Corrégiens

SOLIDARITE

SELON VOUS, LES GRANDS DOMAINES QUE COUVRE LA SOLIDARITÉ SONT :



LES 3 MISSIONS QUI VOUS SEMBLENT DÉTERMINANTES SONT :



PERSONNES ÂGÉES

- Selon vous, les 2 points essentiels à une vie autonome d'une personne âgée sont :
 - 1 Des logements adaptés
 - 2 Des services de proximité immédiate

- Les 2 dispositifs les plus adaptés pour les aidants familiaux sont :
 - 1 La garde à domicile
 - 2 La télésurveillance gérant les alertes

EDUCATION COLLÈGES

■ Selon vous, les actions du département, en faveur de l'éducation, qui devraient être prioritaires sont :

- 1 L'équipement des Collèges
- 2 L'aide aux familles pour les frais de restauration et d'internat.

■ Les efforts réalisés pour favoriser le retour à l'activité des bénéficiaires du rSa vous semblent :



- Le frein essentiel dans l'accès à une activité professionnelle est :

51% Le manque d'emplois disponibles

INSERTION

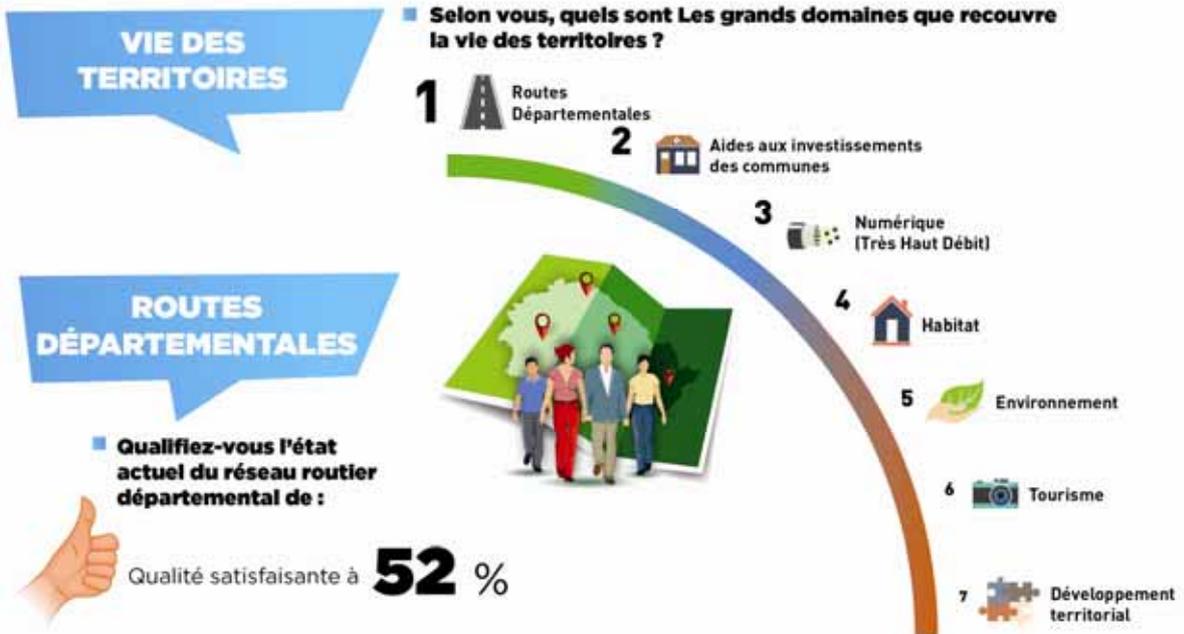
Vie ASSOCIATIVE

■ D'une manière générale vous pensez que le Département soutient la vie associative corrézienne de façon :



- Vous souhaitez que le Département privilégie son soutien aux associations du domaine :
 - 1 Social
 - 2 Culturel

VIE DES TERRITOIRES



■ Vous souhaitez privilégier sur le réseau routier :

69 % La qualité du revêtement (entretien, réfection...)

AIDES AUX COMMUNES

■ Les domaines d'aides aux travaux des communes par ordre de priorité :



HABITAT

Selon vous, les 2 aides à privilégier dans le domaine de l'habitat sont :



AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE



ATTRACTIVITE

ATTRACTIVITÉ

- Pour vous, les 3 termes qui symbolisent le mieux la Corrèze sont :



- Selon vous, la démarche de promotion engagée par le département doit s'orienter prioritairement vers :



L'économie, pour l'implantation de nouvelles entreprises

68%

- Vous pensez qu'une marque ou un label «Fabriqué en Corrèze» pourrait favoriser la promotion et la valorisation de nos produits et de nos savoir-faire locaux.



78%
OUI



13%
NON

9%
Ne sait pas

9%
Ne sait pas



8%
NON



83%
OUI

- Vous serez prêt(e) à acheter davantage de produits portant une marque ou un label «Fabriqué en Corrèze» pour soutenir l'économie et l'emploi local.

JEUNESSE

- Selon vous, les 2 domaines sur lesquels le Département et ses partenaires doivent concentrer leurs efforts pour favoriser le maintien des jeunes en Corrèze sont :



1 **L'emploi**

95% des personnes interrogées classent l'emploi en choix n°1



2

Les services et les équipements

2) Les idées des Corrégiens : propositions



1. Renforcer le contrôle des ressources et activités des bénéficiaires du RSA

Renforcer l'accompagnement des bénéficiaires, inciter davantage à l'insertion professionnelle (retour à l'emploi)

- ➔ **Contrôler les ressources et activités** : plan de contrôle (inscription Pôle Emploi), croisement des fichiers inscriptions brsa (neolink à l'étude), contrat impact social (orientation entreprise dans l'entrée dans le RSA)
- ➔ **Développer l'insertion professionnelle** : publication des offres de stages en lien avec la Région sur le site Boost Emploi
- ➔ **Renforcer l'action "Boost emploi"** : actions de formations professionnalisantes avec la Région (ex : métiers de la restauration / CFA)



2. Accompagner les personnes âgées dans leur vie quotidienne

Créer des logements accessibles et adaptés à la perte d'autonomie (domotique), et disposant d'espaces communs pour renforcer le lien social; lutter contre l'isolement et développer l'aide à domicile pour les personnes âgées, par le bénévolat assuré par de nouveaux retraités ou de jeunes en Service Civique

- ➔ **Améliorer l'offre de logements adaptés aux personnes âgées en centre bourgs** : nouvelle aide créée pour les bailleurs privés
- ➔ **Développer les services de proximité** : mise en place d'ateliers et d'animations, soutien aux associations de proximité...
- ➔ **Développer l'usage des nouvelles technologies auprès des seniors** : réflexion sur les services à offrir aux seniors : assistance, santé, secours, lien social...
- ➔ **Tisser des liens intergénérationnels** : réflexion sur le bénévolat des seniors auprès des jeunes et vice versa



3. Aider les jeunes à accéder aux stages et aux formations

Mettre en place une forme de parrainage par les seniors pour les jeunes en insertion, rapprocher les jeunes de l'entreprise : stages d'immersion au collège, découverte des entreprises et des métiers, «Bourse aux stages» pour diffuser les annonces de stages, création d'un répertoire départemental des entreprises qui accueillent des stagiaires et développer les relations avec ces entreprises.

- ➔ **Renforcer l'action Boost jeunes** : créer un espace "offres de stages" sur le site Boost Emploi, étude de dépôts des offres et des demandes de stage, identification des entreprises corréziennes qui proposent des stages
- ➔ **Découvrir des métiers** : participation à des forums et toutes autres actions portées par des professionnels (organisations consulaires, professionnels, "Challenge destinations entreprises"...)

VIE DES TERRITOIRES



1. Accélérer le très haut débit partout

Indispensable à la vie des territoires, pour maintenir les hommes et les activités, notamment dans les zones rurales pour inciter les jeunes et les moins jeunes également à rester ou s'y installer grâce au télétravail, et aux services en ligne qui se développent (applications médicales, assistance, aide à la personne ...). Indispensable aussi pour les entreprises et l'ensemble de l'activité économique

- ➔ **Déployer le THD** : mobilisation de tous les acteurs et de la filière numérique, élaboration d'un schéma d'ingénierie, bouclage d'un plan de financement, lancement du marché conception - réalisation dès mars 2017
- ➔ **Faciliter et accélérer le déploiement du THD** : nouveau programme d'élagage et d'adressage pour faciliter l'amenée de la fibre jusqu'à l'abonné
- ➔ **Développer les usages** : réflexion sur les usages adaptés aux besoins et aux différentes cibles



2. Conforter le tourisme

«Une vraie carte à jouer» et vecteur d'expansion économique pour le département car les atouts sont bien réels (nature, espaces préservés et authentiques ...). Renforcer les actions avec les départements limitrophes pour mutualiser tous les efforts : Lot, Dordogne, Cantal, Creuse, ...

- ➔ **Consolider les atouts de la Corrèze sur ses spécificités** : Trail, pêche, randonnées (St Jacques de Compostelle)
- ➔ **Améliorer la signalétique touristique** : révision des panneaux sur A20, compléter la signalétique sur les routes départementales...
- ➔ **Soutenir la création d'événements** : loisirs, culture, sport...



3. Poursuivre les efforts pour améliorer la qualité des routes

Entretien, état du réseau (revêtement) et maintenir le niveau de service d'entretien de proximité.

- ➔ **Maintenir le Budget d'investissement à : 14 M €**
- ➔ **Améliorer la sécurité routière** : travaux routiers, contournements et déviations, marquage axial
- ➔ **Créer un système d'information routier modernisé** : alertes routes



1. Développer et vendre l'attractivité de la Corrèze

Une vie saine, moderne dans un environnement naturel préservé, qualitative pour les jeunes

- ➔ **Accueillir de nouveaux arrivants** : structurer une politique d'accueil en Corrèze de nouveaux arrivants en lien avec la nouvelle grande région et les EPCI
- ➔ **Structurer avec les organismes professionnels** un réseau pour accompagner les cessions/reprises d'entreprises au sens large



2. Créer une marque ou un label « Fabriqué en Corrèze »

Pour valoriser les productions d'excellence et les savoir-faire; mais attention aux marques qui existent déjà (Made in Limousin) et ne pas se disperser

- ➔ **Elaborer un cahier des charges commun** : travailler avec les entreprises sur le cahier des charges d'un label "fait en Corrèze"
- ➔ **Organiser le déploiement et l'animation du label**



3. Vendre les talents corrèziens à l'extérieur (et à l'étranger)

Les talents sont variés : entreprises, sportifs, artistes, Et pourraient devenir de bons relais pour faire « rayonner » la Corrèze

- ➔ **Créer le club des ambassadeurs corrèziens**
- ➔ **Promouvoir les valeurs et savoirs faire corrèziens grâce aux "entreprises vitrines"**
- ➔ **Valoriser la notoriété des talents corrèziens** : particuliers et professionnels qui se distinguent au plan national et international

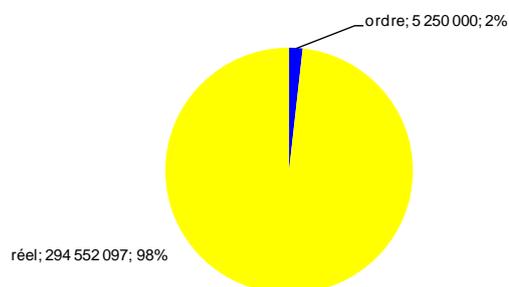
II - L'EVOLUTION DE LA SITUATION DU DEPARTEMENT

A - L'évolution défavorable des principaux postes de recettes de fonctionnement de la collectivité

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 299,8 M€ en 2017 contre 304,6 M€ en 2016 soit une baisse de 1,57 % (4,8 M€).

		BP 2016 (en €)	BP 2017 (en €)	Evolution %
Recettes de fonctionnement	ordre	7 450 000	5 250 000	-29,53
	réel	297 141 208	294 552 097	-0,87
S/Total R de F		304 591 208	299 802 097	-1,57

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 275,443 M€ (hors reprise de résultat) contre 285,844 M€ (hors reprise de résultat) *soit une perte de 10 M€.*

Elles sont réparties comme suit :

BP 2017	€	%
Pôle cohésion sociale	46 911 225,00 €	17,03
Pôle cohésion territoriale	2 218 000,00 €	0,81
Missions économie, numérique, tourisme et communication	12 000,00 €	0,00
Moyens Généraux	226 301 992,15 €	82,16
S/TOTAL	275 443 217,15 €	100
Reprise du résultat au 31/12/2016	19 108 879,85 €	
TOTAL	294 552 097,00 €	

1) Les dotations et compensations

<u>Les dotations et concours financiers de l'État</u>			
<u>En K €</u>	<u>BP 2016</u>	<u>BP 2017</u>	<u>% d'évolution</u>
			<u>BP 2017/BP 2016</u>
<u>Dotation de l'Etat</u>			
DGF	58 330 706 €	53 896 729 €	-8,23
DGD	2 511 000 €	2 511 415 €	0,02
DCRTP (notifié en juin)	7 568 946 €	6 769 000 €	-11,82
Dotation compensation exonérations TFB (notifié en juin)	222 000 €	118 000 €	-88,14
Allocat. compensatrices (TH TFNB TP)	2 561 815 €	2 330 000 €	-9,95
Total Dotation de l'Etat	71 194 467 €	65 625 144 €	-8,49

- DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)

Les collectivités territoriales ont été confrontées en 2014 à une première baisse des dotations de l'État d'un montant de 1,5 milliard d'euros.

Depuis 2015, les administrations publiques locales contribuent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics. En effet, l'État s'est engagé, dans la loi de programmation des finances publiques pour 2015-2019, dans un plan d'économies de 50 Mds€.

Ainsi, à compter de 2015, cette baisse a été fixée à 3,67 milliards d'euros par an jusqu'en 2017.

Tout comme en 2015, la répartition de la contribution au redressement des finances publiques s'est effectuée, en 2016, proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement de chaque échelon soit : 2,071 Mds€ pour le bloc communal (56 %), 1,148 Mds€ pour les Départements (31 %) et 451 M€ pour les Régions (12 %).

Pour 2017, la baisse de la DGF pour l'ensemble des collectivités s'élève à 2,6 Mds€ dont 1,035 Mds€ pour le bloc communal, 1,148 Mds€ pour les Départements et 451 M€ pour les Régions.

De plus, il convient de noter que le rapport sur les finances locales de la Cour des Comptes, publié en octobre dernier, précise que la baisse de la composante forfaitaire de la DGF est en 2017 du même montant que l'année précédente mais qu'elle devrait avoir un impact plus important.

Ainsi, comme annoncée dans le rapport des Orientations Budgétaires, 2017 est donc le troisième exercice de la mandature portant l'effort de la contribution au redressement des finances publiques de la Nation.

Cette contribution a conduit à des baisses successives des dotations qui étaient versées au Conseil départemental pour un montant total de 12,8 M€ entre 2014 et 2017, ce qui représente le montant de l'épargne nette dégagée en 2014.

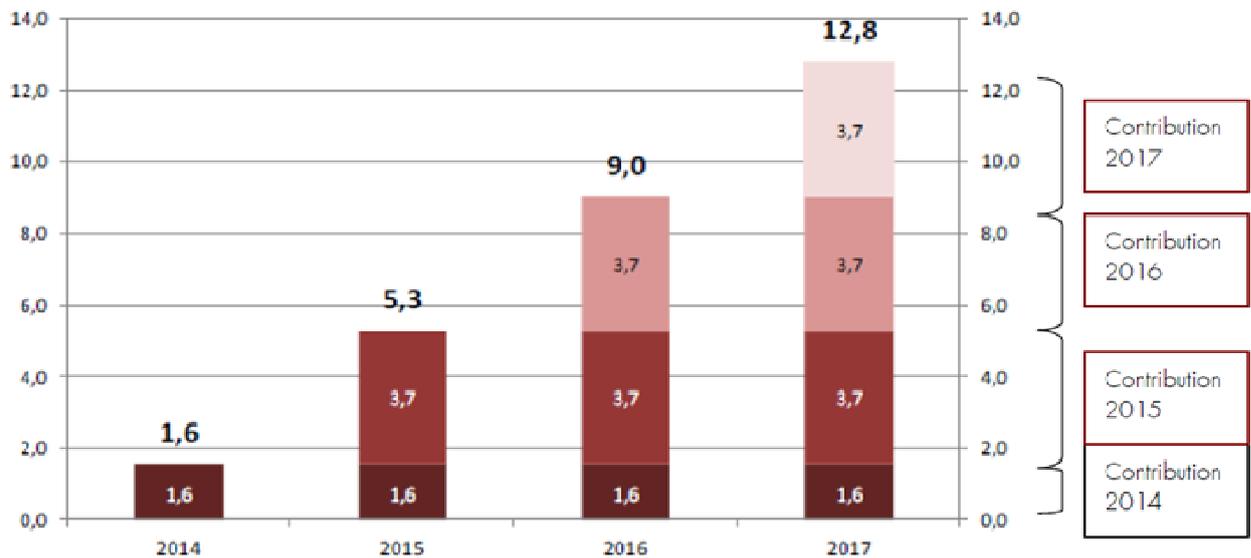
L'essentiel de l'effort porte de 2015 à 2017 pour 11,235 M€.

Même si 2017 est en principe la dernière année de contribution du Département au redressement des comptes publics, la baisse des dotations est un élément non négligeable venant impacter le budget à venir, et ce d'autant plus qu'il convient de la coupler à une augmentation des dépenses, notamment sociales.

PERTES DE RESSOURCES DUES A LA BAISSÉ DES DOTATIONS DE L'ÉTAT
POUR LE DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE ENTRE 2014 ET 2017

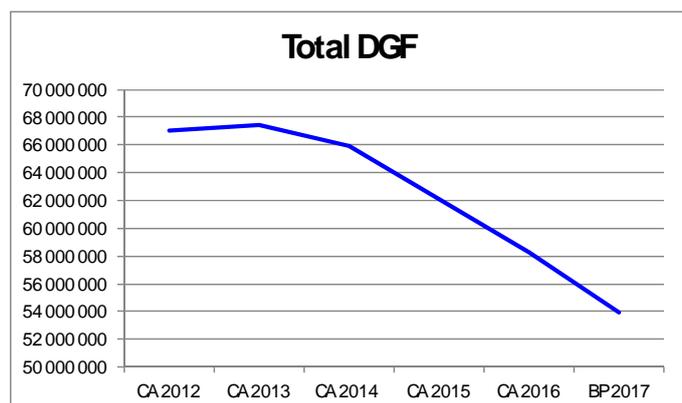
2014	2015	2016	2017	TOTAL
1,553 M€	3,735 M€	3,737 M€	3,763 M€	12,788 M€

**La contribution du CD 19 à l'effort de redressement des comptes publics
(en M€)**



Les conséquences sur le niveau de recette de la DGF pour le département de la Corrèze sont significatives. Le graphique ci-dessous le démontre très bien.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Total DGF	67 081 221	67 472 241	65 899 030	62 136 564	58 321 450	53 896 729
Ecart DGF N/N-1	49 076	391 020	-1 573 211	-3 762 466	-3 815 114	-4 424 721
Evolution N+1/N	0,07%	0,58%	-2,33%	-5,71%	-6,14%	-7,59%



▪ DGD (Dotation Générale de Décentralisation)

Les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités locales depuis 1984 sont compensées par un transfert de ressources. Celui-ci est effectué par transfert d'impôts d'État et pour le solde par le versement d'une dotation budgétaire, la dotation générale de décentralisation (DGD). Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95% de son montant, dans la dotation forfaitaire (DGF) de chaque Département.

La DGD est une dotation gelée ; ainsi en 2017, le Département de la Corrèze percevra 2 511 415 € comme en 2016 au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.

▪ DCRTP (Dotations de Compensation de Réforme de Taxe Professionnelle) et les allocations compensatrices.

La Loi de Finances pour 2010 (article 78) a instauré la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et les Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ; mécanismes mis en œuvre à compter de 2011 qui concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

Or, la Loi de Finances pour 2017 prévoit l'élargissement de la dotation d'ajustement avec intégration de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP), du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la totalité de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale dite « dotation carrée ».

Alors même que la DCRTP était au cœur de l'équilibre de la réforme de la taxe professionnelle, le législateur revient sur un engagement fort au détriment des Départements et des Régions.

La DCRTP et les allocations compensatrices se verront donc appliquer un taux de minoration auquel viendra s'ajouter un système de péréquation dans la prise en charge de la diminution des compensations ajustées. Ce n'est donc pas un taux de minoration national qui va s'appliquer à la DCRTP et à la dotation carrée individuelle de chaque Département, mais une réduction calculée proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement 2015.

Les simulations transmises par l'ADF indiquent, pour le Département de la Corrèze, une baisse de 13,9 % de la DCRTP et des allocations compensatrices.

En 2017, la recette attendue de DCRTP est donc prévue à 6,769 M€ soit une perte nette de 0,8 M€ de recette de fonctionnement, qui vient s'ajouter à la baisse de la DGF.

2) La fiscalité directe

▪ Foncier bâti

Malgré le contexte extrêmement contraint, l'Exécutif départemental garde une ligne de conduite forte et identique à celle de 2016 en matière de fiscalité, en maintenant un taux stable de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Compte tenu des nombreuses décisions gouvernementales qui mettent à mal les finances du Département, cet engagement représente un effort considérable au moment où certaines collectivités actionnent fortement le levier fiscal.

Ainsi, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties n'a pas été augmenté en 2016 et il restera fixé, pour 2017, à 21,35% pour la 4^{ème} année consécutive.

Compte-tenu de l'évolution mécanique des bases, la recette attendue de taxe foncière sur les propriétés bâties est évaluée à 60 200 000 € pour 2017. (Cf rapport n°305 de la présente séance sur le vote des taux).

▪ CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

L'article 15 de la loi NOTRe en date du 7 août 2015 a pour effet de transférer aux Régions la compétence en matière de transports non urbains réguliers ou à la demande (à échéance du 1^{er} janvier 2017) ainsi que les transports scolaires (à échéance du 1^{er} septembre 2017).

Le transfert de la compétence Transports à la Région, ainsi prévu par les textes pour 2017, s'accompagne d'un transfert de 25 points sur les 48,5 % de CVAE perçue par le Département.

C'est sur la base de la notification fiscale 2016, soit sur la base d'un encaissement réel de 22,150 M€, que ce transfert est estimé.

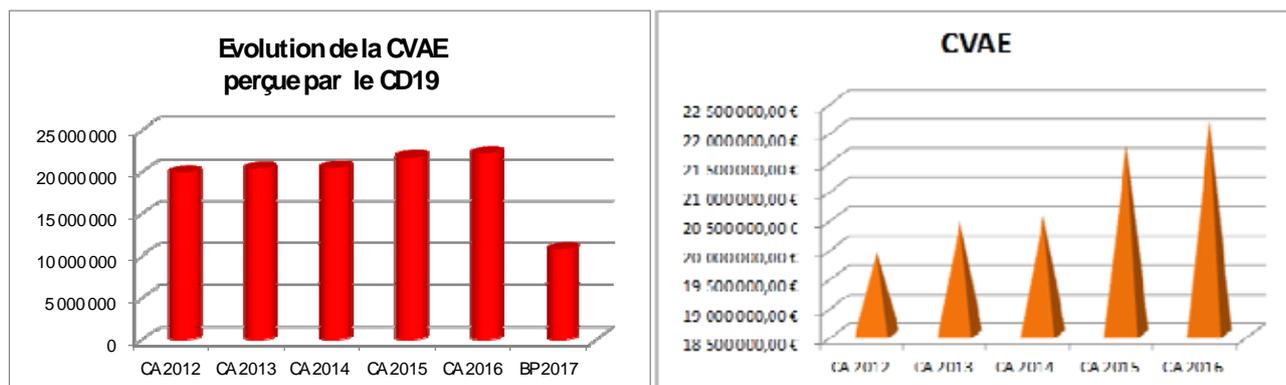
Au vu de ces éléments, cette ressource sera donc en baisse de plus de la moitié en 2017 c'est-à-dire de 11,418 M€.

En 2017, le produit de CVAE à encaisser est estimé à 10,732 M€.

L'augmentation de la CVAE est très fluctuante d'une année à l'autre ; pour la Corrèze, elle a ainsi progressé en moyenne de 2,74 % entre 2012 et 2016.

Le Département sera donc à nouveau privé d'une recette dynamique.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
CVAE (notifié en juin)	19 923 089	20 421 418	20 525 918	21 731 591	22 150 316	10 732 078



Afin de pallier le décalage entre le transfert de la CVAE au 1er janvier et les charges transférées à la Région de façon échelonnée sur 2017, une compensation spécifique à 2017 sera perçue en provenance de la Région.

Le calcul de la compensation à percevoir de la Région en 2017 se base sur une période légale de référence correspondant aux moyens mis en œuvre par le Département pour exercer la compétence Transports sur l'exercice 2016 en fonctionnement (charge nette) et sur la moyenne de la période 2009/2016 en investissement (charge nette) et prend en compte :

- le transfert de 25 points de CVAE à la Région à compter du 01/01/2017 ;
- le transfert des dépenses et recettes concernant le transport interurbain à la Région à compter du 01/01/2017 pour une année pleine ;
- le transfert des dépenses et recettes concernant le transport scolaire à la Région à compter du 01/09/2017 soit pour 4 mois.

La CLECRT (Commission Locale chargée de l'Évaluation des Charges et Ressources Transférées), lors de sa séance du 16 décembre 2016 a arrêté le montant prévisionnel des charges nettes à transférer dont le montant calculé à partir du Compte Administratif 2015 et l'a établi à 18 386 145 € qui se décompose ainsi :

- * 2 018 730 € concernant les transports non urbains,
- * 16 367 415 € concernant les transports scolaires.

Les montants de la compensation induite ont été fixés à 3 033 853 € à verser au Département par la Région en 2017.

La situation peut être résumée par le tableau suivant :

Base 2015 CLERCT 16/12/2017 (Base CA 2015) & délibération concordante du CD de février 2016					
	Charges Transports non-urbains *	Charges transports scolaires	Total charges transférées	Quote-part de CVAE versée à la Région	Montant à verser au Département par la Région
Exercice					
2017	2 018 730 €	6 365 106 €	8 383 836 €	11 417 689 €	3 033 853 €

* *Au titre de 2017, une convention de délégation de compétence a été signée entre le Département de la Corrèze et la Région Nouvelle Aquitaine en matière de transports non urbains réguliers et à la demande pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017.*

Ce montant doit faire l'objet d'une revoyure intégrant le Compte Administratif 2016 ce qui devrait aboutir à un montant à retenir de 17 507 862 €, se décomposant ainsi :

- * 2 054 256 € concernant les transports non urbains,
- * 15 453 606 € concernant les transports scolaires.

Ces montants extraits du résultat 2016 de la collectivité départementale confirment la baisse des dépenses engagées depuis le Compte Administratif 2014 en matière de transport.

Par ailleurs et sur la demande de la Région, pour répondre aux difficultés en termes opérationnel et logistique, **une convention est intervenue entre la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Corrèze**, afin de coordonner la prise de compétence à la seule date du 1er septembre 2017 (CD du 25/11/2016 et CP du 09/12/2016). Cette convention permet à la Région de mettre en place sa compétence sur le **transport interurbain** au 1er janvier 2017. Elle a pour objet de déterminer la nature des compétences déléguées, de définir le champ de la délégation, d'établir les droits et obligations de chaque collectivité et de fixer le cadre financier dans lequel elle s'exerce.

Les dispositions financières prévues dans ladite convention précisent que la Région verse au Département une compensation financière dont le montant est égal au différentiel : dépenses de fonctionnement intégrant les dépenses liées à la masse salariale et aux charges de structure moins recettes. **La recette attendue de la Région au titre de cette délégation de compétence est estimée à 1 353 229 €.**

▪ Fonds de péréquation de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)

Dispositif de péréquation horizontale, le fonds national de péréquation de la CVAE est alimenté par un prélèvement sur les Départements dont le montant par habitant de la CVAE perçue l'année précédant la répartition est supérieur à 90 % du montant par habitant de la CVAE perçue par l'ensemble des Départements.

La Corrèze échappe pour l'instant à l'appel à contribution du fonds de péréquation au titre de la CVAE.

▪ IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)

Depuis 2010, le législateur a institué, au profit des collectivités territoriales ou de leurs établissements publics de coopération intercommunale, des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux.

Depuis 2013, les montants de l'IFER sont réévalués chaque année, suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Au titre de l'année 2016, les tarifs des différentes composantes de l'IFER ont ainsi été revalorisés de 1 %.

Les impositions forfaitaires pour les entreprises de réseaux (IFER) sont prévues en légère augmentation au BP 2017 par rapport au BP 2016 (+1,9%) soit 2,120 M€.

▪ FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)

Le FNGIR n'est pas un outil de péréquation, mais un dispositif de neutralisation de la réforme de la taxe professionnelle (TP), dont le premier objectif était d'éviter la déstabilisation des budgets locaux.

Le FNGIR est prévu en stabilité à 5 869 922€. Cette recette est figée depuis 2013.

▪ TSCA (Taxe sur les Conventions d'Assurances) - article 77 : réforme de la TP

Le Département perçoit la TSCA article 77 qui compense les transferts au titre de la réforme de la fiscalité directe locale et qui est une taxe basée sur les contrats d'assurances.

Au vu des écarts d'encaissements constatés entre 2015 et 2016 (- 348 k€), la prévision prudentielle de TSCA 77 est proposée à 17 M€, en baisse de 639 k€ par rapport au BP 2016.

3) La fiscalité indirecte

▪ TSCA (Taxe sur les Conventions d'Assurances) - articles 52 et 53

En ce qui concerne la TSCA, le Département perçoit également :

- la TSCA article 52 qui vise à compenser les transferts opérés au titre de l'acte II de la décentralisation (issus de la loi du 13/08/2004 relative aux libertés et responsabilités locales). Cette taxe concerne les contrats sur les véhicules à moteurs ;
- la TSCA article 53 qui compense les transferts liés au financement des services d'incendie et de secours (SDIS).

La prévision de TSCA articles 52 et 53 est proposée à 23,624 M€ à l'identique par rapport au BP 2016.

▪ TICPE (Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques)

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) article 52, destinée à financer les transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, est proposée en stabilité à 4,9 M€.

En ce qui concerne la part de TICPE compensant le rSa, son montant reste figé à 10 720 224 €.

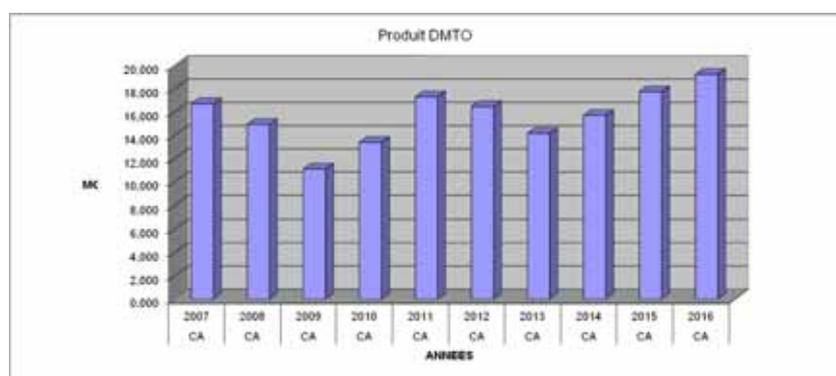
▪ DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux)

L'encaissement des droits de mutation de l'année 2016 de 19,254 M€, s'est révélé en augmentation de 8% par rapport au réalisé 2015.

Le dynamisme des DMTO devrait se maintenir sous l'effet conjugué du déplafonnement du taux de 3,8% à 4,5 % autorisé depuis 2014 et du volume des transactions immobilières qui sont en augmentation depuis 2015 du fait de taux d'emprunt bas, notamment.

Toutefois, l'évolution contrastée de cette ressource fiscale, enregistrée depuis la crise financière de 2008, confirme la volatilité de cette recette. C'est pourquoi, par mesure de prudence, il est proposé d'inscrire une recette de 17,5 M€ dans ce Budget Primitif 2017 soit 1,1M€ de plus par rapport à la prévision budgétaire du BP 2016.

	CA	BP	CA	BP
	2015	2016	2016	2017
Produit des DMTO	17,760	16,400	19,254	17,500



▪ Fonds de péréquation DMTO

Dispositif de péréquation horizontale, le fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux est alimenté par un prélèvement sur stock pour les Départements dont le montant par habitant est supérieur à 75 % de la moyenne nationale des DMTO par habitant et par un prélèvement sur flux pour les Départements dont les recettes fiscales montrent une progression supérieure à deux fois l'inflation. A ce titre, le Département de la Corrèze est bénéficiaire de ce fonds et la recette estimée attendue au titre de 2017 s'élève à 4 161 000 €.

	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Fonds de péréquation DMTO (notifié en juin)	2 038 217	2 800 000	4 299 842	4 161 000

▪ Les autres recettes de fiscalité indirecte

Nous constatons sur les 2 dernières années, au vu des encaissements, une stabilisation de la recette de **taxe sur la consommation finale d'électricité** aux alentours de 2,9 M€. Pour 2017, une reconduction de cette ressource est envisagée au vu de la faible inflation.

Les recettes de la **taxe d'aménagement** ont été marquées en 2015 par des encaissements liés à des retards de versement d'où un montant encaissé de 1,124 M€. En 2016, la prévision de 700 000 € inscrite au BP 2016 a été atteinte avec un encaissement de 825 544,53 €.

Il est proposé de reconduire à hauteur de 700 000 € l'inscription de la recette attendue pour le BP 2017 car cette dernière est adossée au marché de l'immobilier ce qui sous entend, comme pour les DMTO, une certaine volatilité de cette ressource.

4) Les recettes sociales

▪ Les Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : des charges non compensées en perpétuelle croissance.

Le Département est en charge du versement des AIS que sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le Revenu de Solidarité Active (rSa).

Le problème majeur en matière d'AIS est l'insuffisance de la compensation par les abondements de l'État.

Depuis que les Départements se sont vu confier la prise en charge des allocations rSa en 2004, les recettes qui leur ont été affectées pour compenser le coût de cette compétence ont évolué de manière nettement moins importante que les charges que représentent ces allocations.

Conséquence : un reste à charge pour les Départements qui ne cesse d'augmenter.

Pour le Département de la Corrèze, le reste à charge entre 2014 et fin 2016 a augmenté de plus de 6 M€ et il ne prend pas une trajectoire favorable au vu de la conjoncture.

=> Fonds de solidarité

Dispositif de péréquation horizontale, et créé par la Loi de Finances pour 2014 avec pour objectif de réduire les inégalités en termes de charge nette des allocations de solidarité, il est assis sur l'assiette des droits de mutation de droit commun et est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,35 % sur les bases des DMTO perçues par tous les Départements.

Les attributions de ce fonds comprennent **deux enveloppes**.

- **La première** est allouée à quasiment tous les Départements (ne sont pas éligibles à ce fonds les Départements dont le montant par habitant des DMTO est supérieur à 1,4 fois le montant par habitant de l'ensemble des Départements).
- **La seconde** est uniquement allouée au profit de la moitié des Départements présentant des restes à charge les plus importants au titre du financement des allocations de solidarité.

La Corrèze a perdu en 2016 l'éligibilité à la seconde enveloppe.

Ainsi, au titre de 2016, le Département de la Corrèze a, pour la première fois depuis sa création, eu une dépense supérieure au montant perçu, ce qui s'apparente à une charge de 93 715 € au titre de 2016. Pour 2017, la situation sera semble-t-il identique avec une charge accrue de 151 000 € attendue sur l'exercice, une fois le prélèvement reversé à l'État.

en €	2014	2015	2015 / 2014	2016	2016 / 2015	BP 2017	2017 / 2016
▪ Péréquation frais de gestion TFB	5 696 998	5 501 464	-195 534	5 179 648	-321 816	5 180 000	352
▪ Fonds de solidarité sur DMTO							
versement	7 836 156	4 008 564	-3 827 592	1 174 887	-2 833 677	1 149 000	-25 887
prélèvement	-1 162 843	-1 164 399	-1 556	-1 268 602	-104 203	-1 300 000	-31 398
Contributeur net en 2016				-93 715		-151 000	
Compensation effective des AIS	12 370 311	8 345 629	-4 024 682	5 085 933	-3 259 696	5 029 000	-56 933

▪ Concours CNSA pour APA et PCH

Les concours de la CNSA ont principalement trait aux compensations dans le cadre du financement de l'APA, de la PCH et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour les concours APA et PCH, la somme perçue l'année N correspond à 90% de l'acompte prévisionnel de cette même année N ainsi qu'à la régularisation du concours de l'année N-1 (pour le concours MDPH, c'est 95% qui sont encaissés l'année N).

Par ailleurs, la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement prévoit l'octroi de concours aux Départements, dans le cadre de la Conférence des financeurs, pour financer des actions liées à la prévention et à l'autonomie.

Il est envisagé pour 2017 un montant total de concours CNSA de 15,475 M€ identique à l'inscription budgétaire 2016.

▪ Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion

Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) est notifié en baisse de 300 k€ pour 2016.

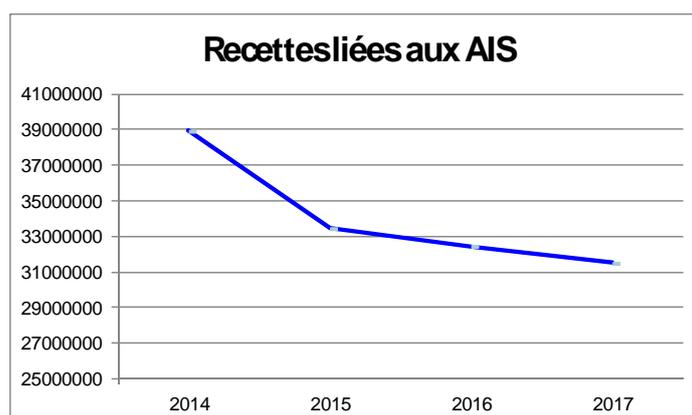
De plus, la loi de finances 2017 modifie les critères d'attribution de la troisième part du FMDI relative à l'insertion. En effet, initialement répartie entre les Départements sur la base des contrats aidés conclus en faveur des bénéficiaires du rSa, cette part sera désormais attribuée sur la base des dépenses des Départements au titre du rSa et en tenant compte de l'effort du Département en matière de co-financement des contrats aidés.

Par ailleurs, un nouveau Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (FAPI), doté de 50 M€ en 2017, permettra de soutenir financièrement les Départements qui souhaiteront contractualiser avec l'État par le biais d'une convention triennale d'appui aux politiques d'insertion portant sur la lutte contre la pauvreté, l'insertion sociale et professionnelle et le développement social. Ce fonds devrait être alimenté par un prélèvement exceptionnel sur les ressources de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).

Sur la base de ces éléments, et dans l'attente d'une réelle vision des conséquences de la modification des critères d'attribution de la troisième part du FMDI pour le Département, ce dernier est proposé pour 2017 à 700 000 €.

En synthèse concernant les recettes sociales, le tableau ci-dessous met en exergue la perte de ressource qui s'élève à 7,4 M€ en 4 ans.

en €	2014	2015	2015 / 2014	2016	2016 / 2015	2017	2017 / 2016
CNSA - APA 1ère part	12 535 551	11 077 190	-1 458 361	12 043 050	965 860	10 700 000	-1 343 050
CNSA - APA 2ème part (cl ASV)	-	-	-	1 440 000	1 440 000	2 120 000	680 000
CNSA - PCH	2 316 958	1 989 873	-17 085	1 909 630	-80 243	1 875 000	-34 630
CNSA - MDPH	351 096	364 329	13 233	366 336	2 007	355 000	-11 336
TICPE (droit à compensation du RSA)	10 720 224	10 720 370	146	10 722 517	2 147	10 720 224	-2 293
Fonds de Mobilisation Insertion (FMDI)	324 174	949 431	25 257	892 933	-67 238	700 000	-192 193
2 Fonds AIS (recette nette)	12 370 311	8 345 629	-4 024 682	5 085 933	-3 259 696	5 029 000	-66 933
TOTAL	38 918 314	33 456 822	-5 461 492	32 459 659	-997 163	31 499 224	-960 435
						Cumul 2017 / 2014 :	-7 419 090



5) Synthèse des produits de fonctionnement 2017

Si l'on intègre, en plus des ressources déjà examinées, les autres recettes de fonctionnement (divers produits d'aides sociales, participations transports scolaires, locations, remboursements de frais de personnels,...), le montant des produits réels de fonctionnement est estimé à environ 275,4 M€ dans le cadre de ce Budget Primitif 2017.

Niveau des ressources FONCTIONNEMENT (hors reprise de résultat)						
		BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Recettes de fonctionnement	Détail des recettes	291 727 203 €	292 502 101 €	285 844 329 €	291 122 824 €	275 443 187 €
Fiscalité directe	TPFB + Rôles supplémentaires et contributions directes + CVAE + Fonds de péréquation CVAE + IFER + FNGIR + TSCA Réforme TP (article 77)	105 916 421 €	106 238 776 €	107 619 212 €	107 285 204 €	95 972 000 €
Fiscalité indirecte	DMTO + Fonds de péréquation DMTO + TSCA acte 2 décentralisation (article 52) + TICPE (TIPP en sus de la TSCA) + TSCA SDIS (article 53) + Taxe sur l'électricité + Taxe Aménagement	50 550 000 €	52 100 066 €	51 474 000 €	56 723 163 €	53 985 000 €
Dotations de l'Etat	DGD + DGF + DCRTP + Dotation compensation exonérations TFB + Dotation de compensation des exonérations de fiscalité directe dont : taxe habitation + taxe foncier non bâti + taxe professionnelle	75 240 859 €	75 241 928 €	71 194 467 €	71 218 932 €	65 625 144 €
Fonds sociaux de CNSA	Autonomie	14 701 996 €	13 425 626 €	15 475 500 €	16 377 610 €	15 668 600 €
Allocations Individuelles de Solidarité	Reversement solidarité sur DMTO + Frais de gestion sur TFPB	9 652 927 €	9 510 028 €	6 298 000 €	6 354 535 €	6 329 000 €
RSA	FMDI + TICPE (compensations RMI + RSA)	11 620 000 €	11 669 667 €	11 320 000 €	11 612 417 €	11 420 224 €
Autres recettes sociales	Actions sociales + ASE + PMI + Indus Insertion + Recouvrements Autonomie	15 810 940 €	15 745 373 €	15 448 550 €	13 230 621 €	15 001 371 €
Autres recettes	Tout le reste	7 234 060 €	7 633 538 €	6 336 600 €	7 627 795 €	6 625 000 €
Transport dont						
	Participations familiales	1 000 000 €	937 099 €	678 000 €	692 546 €	429 222 €
	Attribution compensatrice Région					4 387 626 €

Ces ressources seraient donc en baisse de 1,36% par rapport au BP 2016 (hors transfert de compétence).

Si l'on ajoute la réduction de la part de la CVAE ramenée de 48,5% à 23,5% dans le cadre du transfert de la compétence transport, ni les compensations que verserait la Région au Département notamment dans le cadre d'une possible redélégation à la collectivité départementale de cette même compensation, l'écart serait de 3,64%.

Pour la 4^{ème} année consécutive, la baisse de la DGF vient dégrader fortement les marges de manœuvre de la collectivité. Ajoutés à cette baisse, la contribution au fonds de solidarité entre Départements, le moindre rendement de la TSCA du fait d'une modification des dispositifs, la baisse inattendue de la DCRTP et de la dotation carrée ou encore le transfert de moitié de la CVAE à la Région sont autant de ressources dont est privé le Département et qui accentuent les efforts de gestion à fournir pour préserver les marges de manœuvre de notre Collectivité.

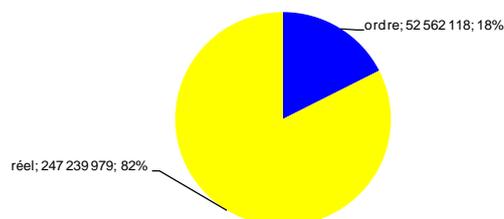
B - La baisse des dépenses de fonctionnement pour faire face aux pressions subies

Les Orientations Budgétaires 2017 évoquaient un scénario de faisabilité par la baisse des dépenses de fonctionnement dans l'hypothèse où aucune recette exceptionnelle ne serait allouée. Ce scénario s'impose pour 2017.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 299,8 M€ en 2017 contre 304,6 M€ en 2016 soit une baisse de 1,57 % (4,8 M€).

		BP 2016 (en €)	BP 2017 (en €)	Evolution %
Dépenses de fonctionnement	ordre	45 609 100	52 562 118	15,24
	réel	258 982 108	247 239 979	-4,53
S/Total D de F		304 591 208	299 802 097	-1,57

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 247,239 M€ contre 258,982 M€ au BP 2016.

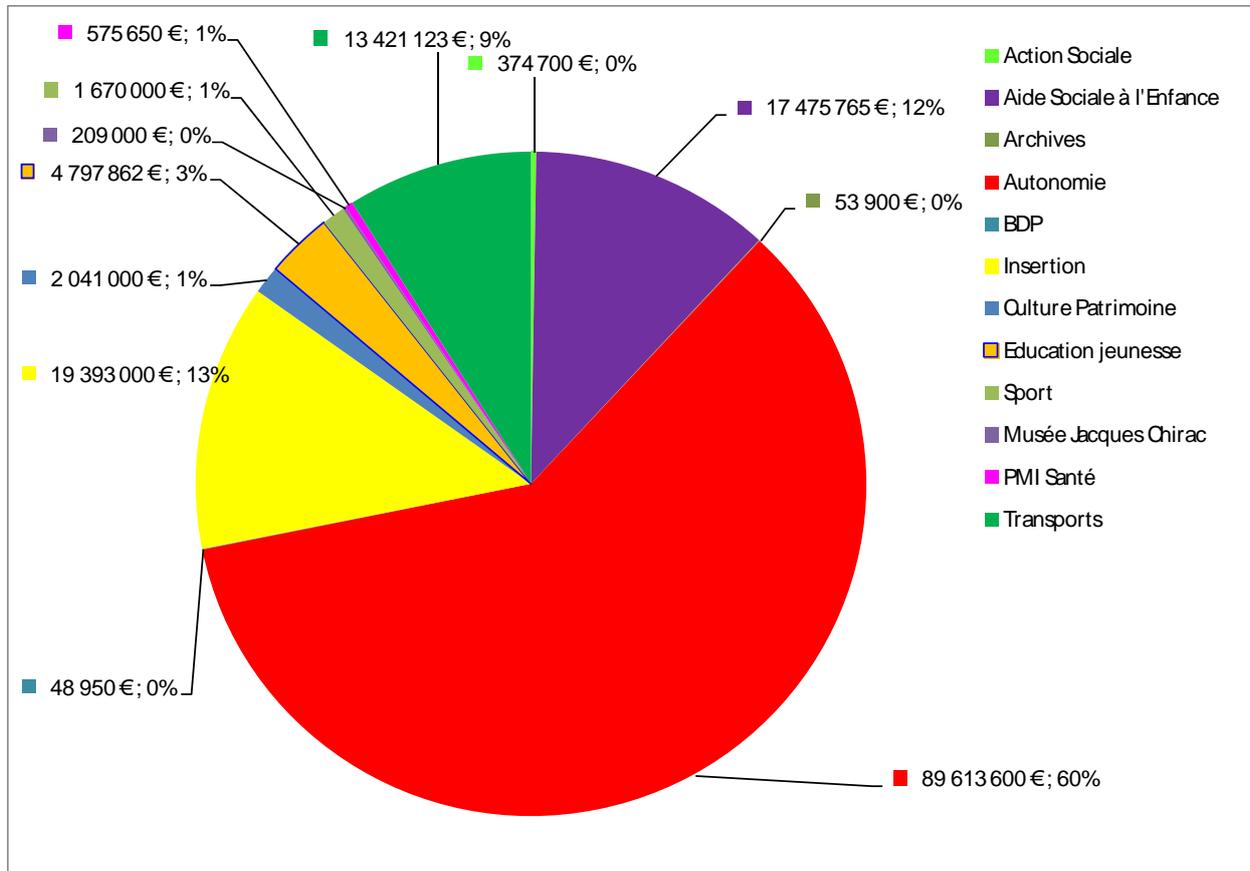
Elles sont réparties comme suit :

BP 2017	€	%
Pôle cohésion sociale	149 674 550	60,54
Pôle cohésion territoriale	13 886 150	5,62
Missions économie, numérique, tourisme et communication	3 542 700	1,43
Moyens Généraux	80 136 579	32,41
TOTAL	247 239 979	100

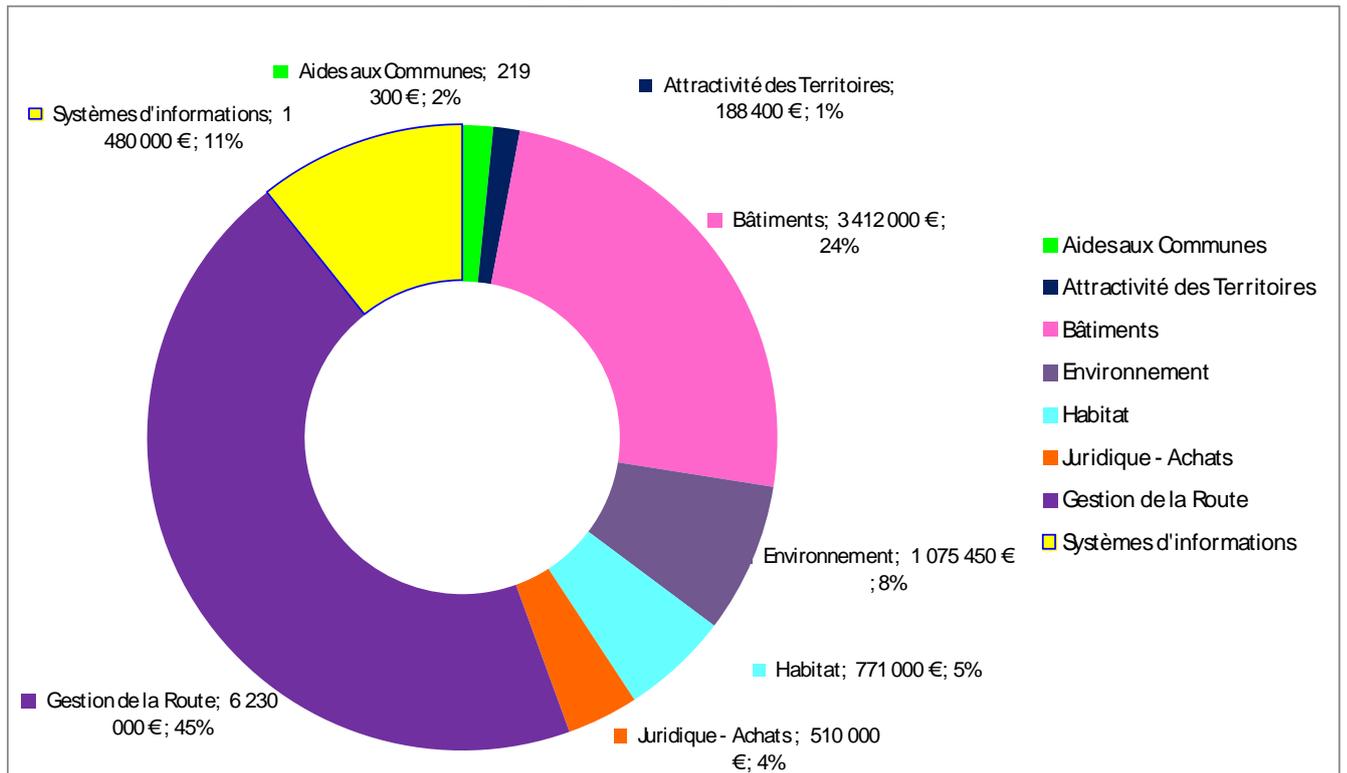
Directions / Services	BP 2016	CA 2016	BP2017
Action Sociale	458 500 €	420 171 €	374 700 €
Aide Sociale à l'Enfance	17 235 500 €	16 700 601 €	17 475 765 €
Archives	73 000 €	31 065 €	53 900 €
Autonomie	91 550 000 €	90 661 690 €	89 613 600 €
BDP	46 000 €	33 568 €	48 950 €
Insertion	19 487 000 €	21 163 882 €	19 393 000 €
Culture Patrimoine	2 100 000 €	1 997 448 €	2 041 000 €
Education jeunesse	4 952 000 €	4 705 648 €	4 797 862 €
Sport	1 717 000 €	1 228 159 €	1 670 000 €
Musée Jacques Chirac	279 000 €	223 242 €	209 000 €
PMI Santé	652 000 €	497 568 €	575 650 €
Transports	20 307 000 €	20 005 711 €	13 421 123 €
Pôle Cohésion Sociale	158 857 000 €	157 668 752 €	149 674 550 €
Aides aux Communes	320 000 €	282 567 €	219 300 €
Attractivité des Territoires			188 400 €
Bâtiments	3 417 500 €	3 027 242 €	3 412 000 €
Environnement	1 522 200 €	1 063 452 €	1 075 450 €
Habitat	771 000 €	766 198 €	771 000 €
Juridique - Achats	513 000 €	411 197 €	510 000 €
Gestion de la Route	6 242 500 €	5 774 483 €	6 230 000 €
Systèmes d'informations	1 563 000 €	1 494 602 €	1 480 000 €
Pôle Cohésion Territoriale	14 349 200 €	12 819 741 €	13 886 150 €
Communication	680 000 €	618 053 €	680 000 €
Economie	1 952 900 €	1 788 265 €	895 200 €
Numérique	250 000 €	287 448 €	675 000 €
Tourisme	1 363 500 €	1 344 068 €	1 292 500 €
Missions et Communication	4 246 400 €	4 037 834 €	3 542 700 €
Affaires Générales Assemblées	1 192 000 €	1 051 124 €	1 131 200 €
Elus	1 175 000 €	1 199 807 €	1 224 000 €
Budget Comptabilité	28 724 508 €	23 354 648 €	26 356 379 €
Ressources Humaines	50 438 000 €	50 346 847 €	51 425 000 €
Direction Générale	81 529 508 €	75 952 426 €	80 136 579 €
TOTAL	258 982 108 €	250 478 752 €	247 239 979 €

1) La typologie des dépenses de fonctionnement

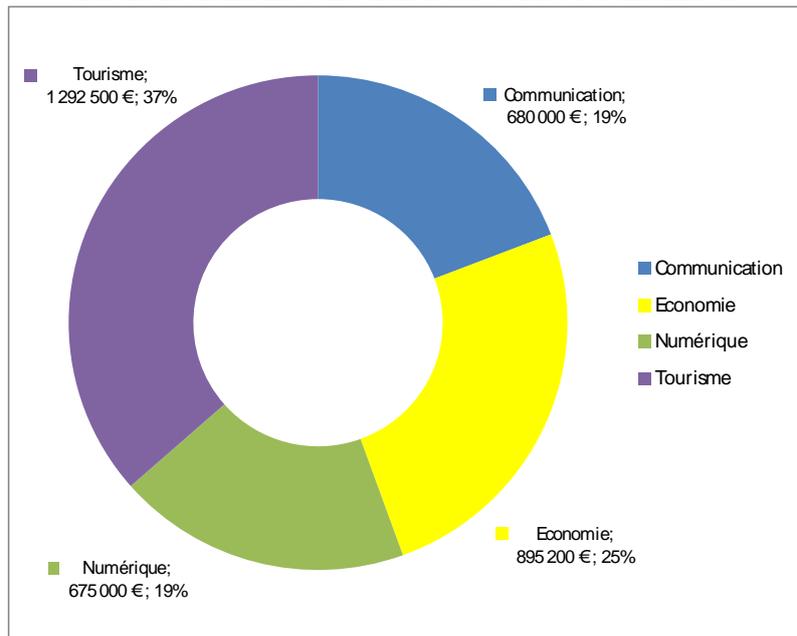
**- POLE COHESION SOCIALE -
BP 2017 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



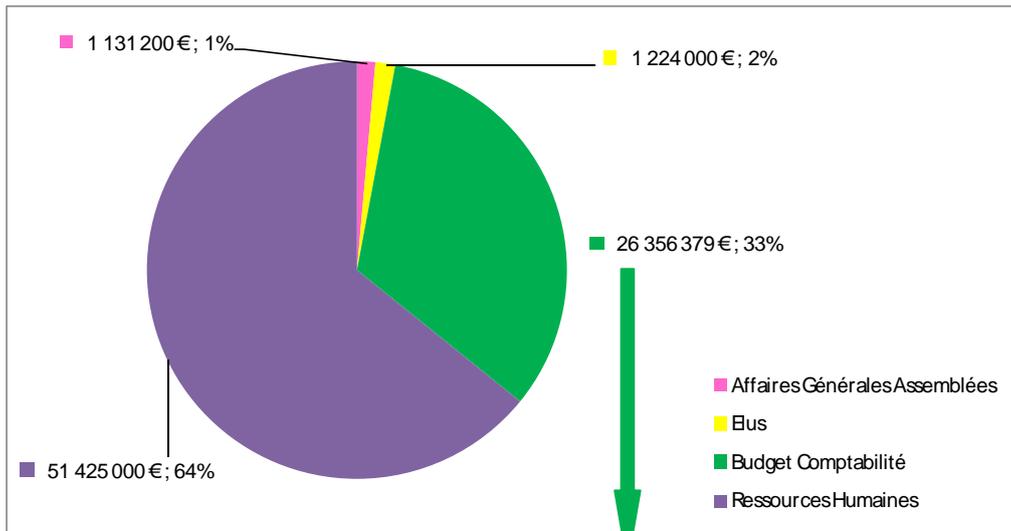
**- POLE COHESION TERRITORIALE -
BP 2017 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



**- MISSIONS ECONOMIE NUMERIQUE TOURISME ET COMMUNICATION -
BP 2017 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**



- MOYENS GENERAUX - BP 2017 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -



*Un zoom sur les dépenses de
fonctionnement du service Budget Comptabilité*

	BP 2017
ADMISSIONS EN NON VALEUR ET ANNULATIONS	750 000 €
AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE	280 000 €
ASSOCIATION ALOES	512 000 €
AUTRES ASSOCIATIONS: syndicats,...	205 000 €
BUDGET PARTICIPATIF	5 000 €
DEPENSES IMPREVUES	1 500 000 €
RESERVES	11 935 €
DOMOTIQUE- TELEASSISTANCE	1 125 005 €
Financement des transferts de compétence : annulations de titres sur exercices antérieurs	7 439 €
GIP FONDS SOCIAL EUROPEEN 2015/ 2020	420 000 €
FRAIS GENERAUX: dépenses Cabinet, DG, audits,.. et conseils en Finances.	112 000 €
IMPOSITION INDIRECTE: Prélèvement fonds de solidarité	1 300 000 €
SMAT DEBORT	44 000 €
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES BUTAGAZ	50 000 €
REGULARISATION RECETTES	5 000 €
Provisions Comptables: contentieux	50 000 €
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS	9 849 000 €
Charges financières	10 130 000 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	26 356 379 €

2) La baisse des dépenses de fonctionnement : une maîtrise indispensable

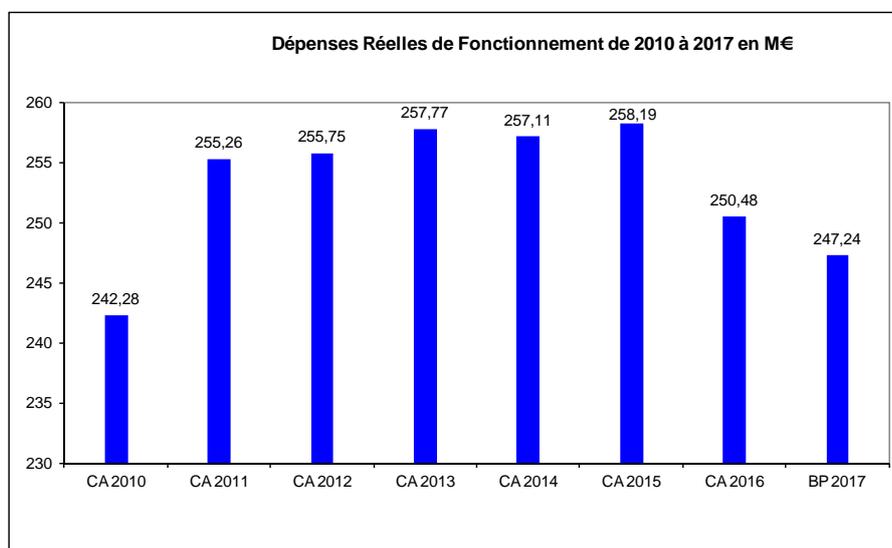
Avec l'exercice 2016, le Département a fait la démonstration de sa capacité à tenir les engagements pris en décembre 2015 dans le cadre de son plan d'actions et à mener des efforts notables sur l'ensemble de ses dépenses de fonctionnement.

De plus et pour mémoire, le résultat du CA 2016 de 19,109 M€ (montant intégrant les restes à réaliser inscrits au titre du BP 2017 soit 18,732 M€ + 0,631 M€ en recettes et - 0,254 M€ en dépenses) tient compte de la consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations des reliquats des mensualités de décembre 2015 et décembre 2016 non versés à la CAF et à la MSA (2,5 M€) conformément à la décision de la Commission Permanente du 27 janvier dernier.

En effet, je vous rappelle que lors de son assemblée du 18 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de ne plus engager de dépenses au-delà du seuil correspondant au reste à charge constaté sur le compte administratif 2014 et qui s'élève à 5,3 M€.

Ainsi, au titre de 2016, le Département voit ses dépenses de fonctionnement contenues à un niveau le plus bas constaté depuis 2011. Un des effets est une épargne de gestion qui se rapproche de celle de 2014, année qui suivait l'encaissement de la subvention exceptionnelle de l'État dans le cadre du fonds de soutien 2013 et pour laquelle les Départements ont bénéficié de nouvelles dispositions d'aide de l'État en matière d'AIS (Allocation Individuelle de Solidarité) qui, pour la Corrèze, s'élevait en 2014 à une recette supplémentaire équivalente au fonds de soutien exceptionnel de 2013.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2010 A 2017 (M€)							
CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
242,28	255,26	255,75	257,77	257,11	258,19	250,48	247,24
évolution	13,0 5,36%	0,5 0,19%	2,0 0,79%	-0,7 -0,26%	1,1 0,42%	-7,7 -2,99%	-3,2 -1,29%



Au titre de 2017, le combat quotidien de ces efforts de gestion sera poursuivi, le Département prévoyant une baisse affichée de 3,24 M€ dès le vote du Budget Primitif.

Les impacts de cette baisse sont liés à plusieurs facteurs combinés, on peut singulièrement citer les leviers suivants :

- * la baisse de la dépense transport au titre de 2017, le Département ne devant budgétiser que 8 mois de dépenses sur les volets transports non urbains et transports scolaires (Cf rapport n° 210 présenté à la présente séance) ;
- * des efforts de gestion sur tous les postes de la vie courante du Département - efforts impactant tous les secteurs d'activité de la collectivité départementale ;
- * la rationalisation des achats avec notamment la centralisation de la signature de l'ensemble des bons de commandes au niveau de la Direction Générale des Services ;
- * pour les syndicats à vocation économique : le Département prend l'année 2017 pour organiser l'application de la Loi NOTRe et la sortie du Conseil Départemental de ces structures. L'option d'une minoration de l'inscription budgétaire 2017 (à savoir ½ année au lieu d'une année pleine) au titre du BP de la collectivité a été fait dans le cadre de l'établissement de ce budget primitif (Cf rapport 201 présenté à la présente séance).

3) La baisse des dépenses sociales s'impose face à la dépense insoutenable des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS)

Le Département est en charge du versement des AIS que sont l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le Revenu de Solidarité Active (rSa).

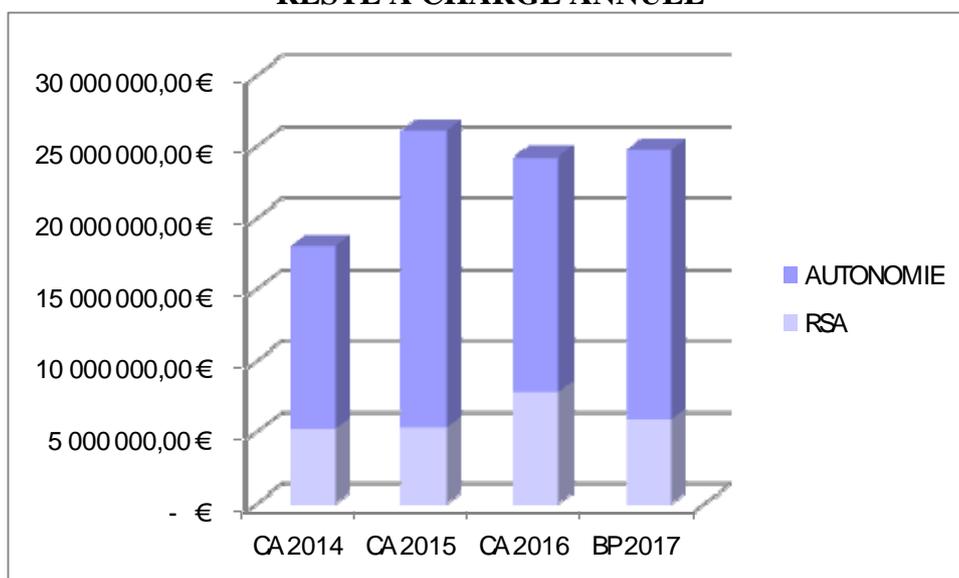
Le problème majeur en matière d'AIS : l'insuffisance de la compensation par les abondements de l'État.

Depuis que les Départements se sont vu confier la prise en charge des allocations rSa en 2004, les recettes qui leur ont été affectées pour compenser le coût de cette compétence ont évolué de manière nettement moins importante que les charges que représentent ces allocations.

Conséquence : un reste à charge pour les Départements qui ne cesse d'augmenter.

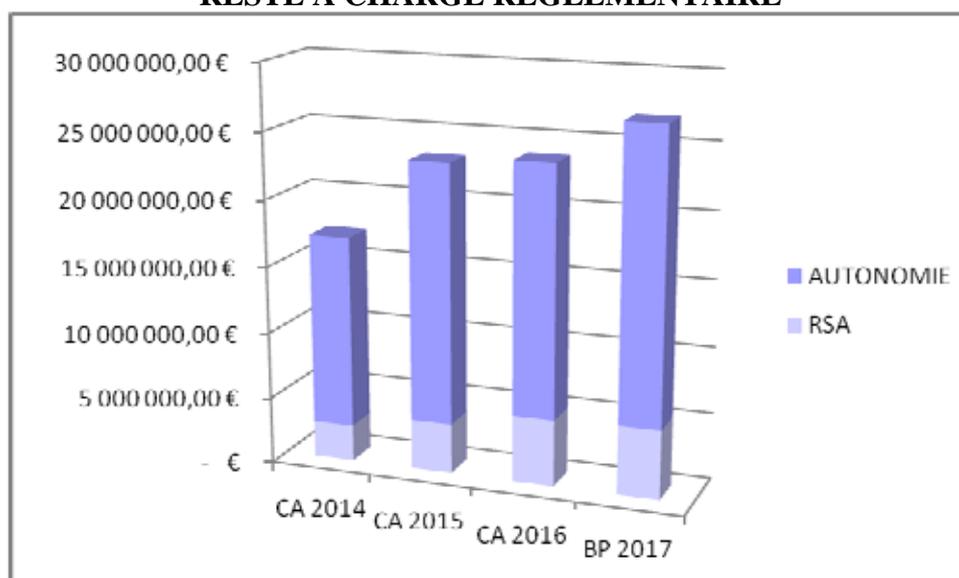
Pour le Département de la Corrèze, les graphiques ci-dessous relatifs au reste à charge en sont la parfaite illustration.

RESTE A CHARGE ANNUEL



(= Dépenses - Recettes de l'année N)

RESTE A CHARGE REGLEMENTAIRE



(= calcul conforme aux textes en vigueur permettant le calcul des recettes de la collectivité de l'année N)

Face au contexte financier extrêmement contraint, malgré un nombre de bénéficiaires des allocations individuelles de solidarité en constante progression, le Département maintient son engagement résolu et volontaire en matière de politiques sociales et poursuivra les actions engagées dans le cadre du plan d'actions voté par l'Assemblée départementale en décembre 2015 (Cf rapports n° 101 Emploi et Insertion et n°104 Autonomie de la présente séance du Conseil Départemental).

Seront notamment mises en œuvre les actions suivantes :

- * un plan d'action renforcé sur l'insertion des personnes et de contrôle d'activité des bénéficiaires du rSa permettant d'œuvrer en faveur de l'insertion des publics demandeurs d'emplois et tendant à une diminution des personnes bénéficiaires du rSa ;
- * la maîtrise des prix de journée dans les Établissements pour personnes âgées et handicapées ;
- * la mise en œuvre de contrôles de l'utilisation des aides ACTP (Allocation Compensatrice de Tierce Personne) et PCH (Prestation de Compensation du Handicap).

4) Les dépenses de personnel : contraintes imposées par les nouvelles mesures de l'État

Le montant total de la rémunération (régime indemnitaire inclus) réalisé au titre de l'exercice 2016 s'est établi à 48 809 996 €, soit une baisse de 1 131 315 €.

La maîtrise de la masse salariale constitue un enjeu important, dans un contexte budgétaire contraint. Ainsi, le budget 2016 dédié aux ressources humaines, tel que l'Assemblée l'avait validé, était en diminution de 973 000 €, soit - 1,89 %.

Malgré cette baisse, l'ensemble de la politique ressources humaines a été mis en œuvre, dans toutes ses composantes (hygiène et sécurité, formation, médecine du travail...), et le budget 2016 a été réalisé à hauteur de 99 %.

Comme chaque année, l'édiction de nouvelles normes venant encadrer l'action des collectivités territoriales n'est pas sans conséquence sur les finances locales. Ainsi, les dépenses de personnel départementales seront impactées notamment par :

- la hausse pluriannuelle programmée des cotisations retraites amorcée en 2012,
- la réforme des grilles indiciaires dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR),
- le transfert "points/primes" instauré par la loi de finances pour 2016 (intégration d'une partie des primes dans le régime indiciaire des agents qui induit une augmentation des cotisations patronales),
- le dégel et la revalorisation du point d'indice de 1,2% (0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017)

soit un montant global estimé à 800 000 €.

En 2017, sera également défini le nouveau régime indemnitaire : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Dans ce contexte, l'attention portée à l'évolution de la masse salariale sera maintenue avec vigilance.

Un rapport séparé sur la politique des ressources humaines menée par la collectivité départementale vous est présenté à la présente séance (rapport n° 306).

III - UN BUDGET 2017 QUI PRESERVE L'AVENIR DU DEPARTEMENT

A - La bonne gestion constatée sur 2016 génère pour 2017 un bon niveau d'autofinancement permettant d'assurer la capacité d'investissement en limitant le recours à l'emprunt

Les recettes d'investissement s'élèvent à 97,565 M€ en 2017 contre 88,522 M€ en 2016 soit une augmentation de 10 % (9 M€) principalement liée aux écritures d'ordre (et notamment au refinancement de 2 prêts Banque Populaire sur l'exercice - [Cf rapport Compte Administratif 2016 n° 302 présenté à la présente séance]).

Quant aux opérations réelles, elles baissent entre les 2 exercices de 23%.

		BP 2016 (en €)	BP 2017 (en €)	Evolution %
Recettes d'investissement	ordre	45 609 100	64 679 194	41,81
	réel*	42 913 403	32 886 351	-23,37
S/Total R d' I		88 522 503	97 565 545	10,22
TOTAL RECETTES		393 113 711	397 367 642	1,08

[*Hors emprunt revolving = en Dépenses Réelles d'Investissement et en Recettes Réelles d'Investissement pour info = 25 510 000 € en 2017]

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 235 428 € (reste à réaliser inclus et hors emprunt nouveau à contractualiser en 2017 et hors affectation du résultat à hauteur du déficit d'investissement cumulé au 31/12/2016) réparties comme suit :

BP 2017	€	%
Pôle cohésion sociale	1 329 667 €	14,40
Pôle cohésion territoriale	1 995 761 €	21,61
Missions économie, numérique, tourisme et communication	290 000 €	3,14
Moyens Généraux	5 620 000 €	60,85
S/TOTAL (y compris reste à réaliser)	9 235 428 €	100,00
Emprunt 2017	19 511 695 €	
Affectation du résultat pour couvrir le déficit investissement cumulé au 31/12/2016	4 139 228 €	
TOTAL	32 886 351 €	

1) Autofinancement

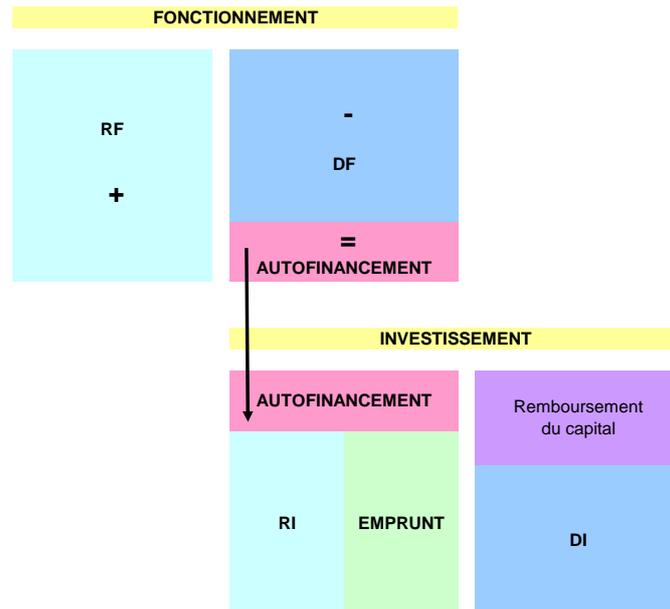
L'autofinancement est la part des recettes de fonctionnement (excédent d'exploitation) affecté aux dépenses d'investissement.

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la collectivité dont elle pourrait disposer pour

couvrir ses besoins financiers : elle mesure la capacité de cette dernière à financer, sur ses ressources, les besoins liés à son existence, tels que les investissements.

C'est ce qu'on appelle l'épargne brute. Pour 2017, elle s'élève à 28,2 M€.

Pour 2017, 17,914 M€ (autofinancement) seront ponctionnés sur cette épargne brute en Dépenses de Fonctionnement pour alimenter les Recettes d'Investissement (c'est ce que l'on appelle le virement de section) et ainsi permettre à la collectivité départementale de faire un effort d'investissement à hauteur de 44,142 M€ en dépenses d'équipements au titre de 2017.



Les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement en 2015 et 2016 avec notamment une forte maîtrise de la masse salariale, la réduction des frais financiers, la baisse des dépenses de fonctionnement propres à la collectivité, ... ont permis à notre collectivité de dégager une épargne brute constatée au BP 2017 (28,2 M€) en augmentation par rapport à celui du BP 2016 (26,8 M€) ce qui nous permet de soutenir l'investissement selon la volonté clairement affichée de la mandature.

2) Recettes d'investissement (hors emprunt)

▪ Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sera assis sur les dépenses d'investissement de l'année 2016 car le Département a respecté ses engagements envers l'État permettant le versement anticipé du FCTVA.

Le taux de FCTVA à appliquer sur les dépenses 2016 correspond à celui prévu par la Loi de Finances pour 2015 soit 16,404 %.

Par conséquent, au vu des dépenses effectuées sur 2016, le montant du FCTVA à percevoir en investissement en 2017 est estimé à 2,85 M€, en hausse de 110 k€ par rapport au BP 2016.

▪ Dotation d'équipement DGE et DDEC

La prévision budgétaire de la Dotation Globale d'Équipement est proposée en stabilité par rapport au BP 2016 à 1,9 M€.

La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges est toujours gelée en 2017 et s'établit donc à 1,33 M€.

▪ Subventions reçues

Les subventions d'investissement reçues par le Département, en lien avec les projets d'investissements, s'élèveront à 720 000 €.

Elles concernent principalement :

- le projet Collèges Corrèziens Connectés au titre de l'exercice 2017 pour 450 000 € de subvention de l'État dans le cadre de l'équipement en tablettes des élèves et des professeurs ;
- le soutien financier de France THD (Très Haut Débit) à hauteur de 150 000 € dans le cadre de la couverture téléphonie mobile des sites prioritaires concernant l'établissement de pylônes pour site stratégique zone blanche de couverture mobile ;
- 60 000 € de solde de subvention dans le cadre de l'aménagement entre Tulle et Argentat de la route RD1120 ;
- 30 000 € de solde de subvention FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour travaux d'accessibilité de bâtiment.

▪ Autres recettes d'investissement

Parmi les autres recettes d'investissement, on dénombre également :

- 794 000 € sont prévus en recettes d'investissement au titre du produit des amendes des radars automatiques comme en 2016.
- 870 000 € sont inscrits au BP 2017 dans le cadre de cessions (720 k€ pour la vente du Domaine de Ruffaud et 150 k€ pour les gendarmeries de Beaulieu et Meyssac).
- enfin, au titre des avances remboursables accordées par le Département de la Corrèze aux entreprises dans le cadre d'engagements pris avant le 31/12/2015, la collectivité départementale percevra en 2017 les recettes correspondant aux conventionnements passés avec ces dernières pour un montant de 140 000 €.

B - Une maîtrise de l'endettement au service de l'investissement

1) La structure de la dette diversifiée, sécurisée et saine au 31 décembre 2016.

L'encours de dette au 31 décembre 2016 est ramené à 355,5 M€.

L'encours est sécurisé avec 70% des emprunts à taux fixe dans une proportion supérieure aux autres Départements. La contractualisation d'emprunt à taux fixe à des taux inférieurs à 2% combinée à la part à taux variable de 30 % des emprunts constituant notre encours de dette contribue significativement à la baisse du taux moyen de la dette, soit 2,72 % au 31 décembre 2016.

SYNTHESE de la dette départementale au :	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017 (en extinction)
Encours de dette	360 299 867	355 545 777	324 409 579
Encours à taux fixe	61,42%	61,76%	62,91%
Encours à taux variable	26,81%	26,78%	25,07%
Encours à taux structuré (TF Bonifié - B1)	6,31%	6,16%	6,40%
Encours à taux variable capé	5,39%	5,30%	5,62%
Capital	27 722 236	29 754 083	31 283 682
Frais financiers	10 662 398	10 307 220	9 305 586
Classification du risque selon la Charte Gissler	93,62% 1A 6,38% 1B	93,84% 1A 6,16% 1B	93,60% 1A 6,40% 1B

Pour 2017, les frais financiers, tenant compte de la projection des ICNE à rattacher à 2017, sont projetés à hauteur de 9,575 M€ soit une diminution de plus de 1M€ par rapport au BP 2016.

La sécurisation de la dette permet une plus grande maîtrise des prévisions des intérêts à acquitter. D'après les projections de Finance Active, 9,5 M€ sont à prévoir au titre des intérêts sur emprunts pour 2017 (compte 66111 – intérêts réglés à l'échéance).

En 2017, les stratégies de gestion de la dette devraient être guidées selon les mêmes principes que les années antérieures : mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, maintien d'un ratio d'encours taux fixe/taux variable équivalent à 70%/30%, diversification, recherche de souplesse dans les contrats, sécurisation via une couverture de taux et adéquation des conditions d'emprunts avec les conditions du marché.

Points de vigilance en 2017 : les facteurs exogènes qui pourraient déstabiliser les marchés et faire varier les taux sont particulièrement nombreux (risques géopolitiques et terroristes, défiance vis à vis de l'Europe, élections nationales, remontée des taux aux États Unis, surabondance de liquidités...).

Toutefois, les perspectives de taux en 2017 devraient demeurer très favorables sur le court terme avec le maintien de taux négatifs sur la plupart des maturités, mais aussi sur le long terme malgré la persistance de la fluctuation infra-annuelle.

2) Une gestion de la trésorerie optimisée

Le Département maintient le principe de la gestion de sa trésorerie en "trésorerie zéro", ainsi un suivi journalier est effectué à ce titre.

Toutefois, sur 2016, il n'y a eu aucun recours aux lignes de trésorerie. Le coût total des lignes de trésorerie ressort à 92 025,54 € en 2016 soit 32 843,73 € de moins qu'en 2015.

Ainsi dans le cadre de la prévision 2017, une réflexion a été menée afin de limiter les frais occasionnés en termes de commission d'engagement et de non utilisation. Cette dernière a conduit à un choix de raison, à savoir : diminuer le montant de nos lignes de trésorerie en les passant à 12M€ contre 22M€ ces 3 dernières années afin de sécuriser l'action et les marges de manœuvre de la collectivité tout en limitant le coût induit pour le Département. Le gain en frais financiers est estimé à 40 000 € en 2017.

3) Un désendettement historique pour 2017 = - 11,77 M€

2016 marque également le respect de l'engagement pris auprès de nos concitoyens sur l'effort de réduction de l'encours de dette, en actant dès 2016 : - 4,75 M€ de désendettement ramenant l'encours de dette au 31 décembre 2016 à 355,5 M€.

Ainsi, les efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement ont permis de dégager un maximum d'autofinancement et donc de diminuer l'inscription d'emprunt.

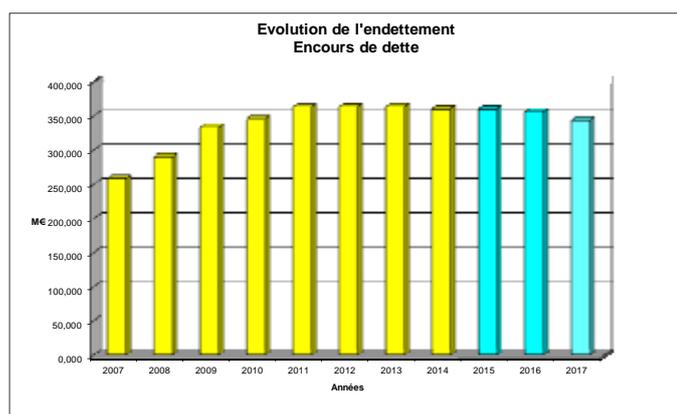
L'encours prévisionnel de dette fin 2017 avec un volume d'emprunt de 19,5 M€ devrait être de 343,8M€ soit 11,8M€ de moins qu'au 31/12/2016.

Le niveau de désendettement 2017 sera donc historique pour la collectivité.

Un encours de dette au 31/12/2017 = à 343,772M€

=> soit un niveau inférieur à celui de 2010

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Encours de dette en M€	258,840	289,903	333,035	345,560	363,299	363,709	363,716	360,352	360,299	355,545	343,772

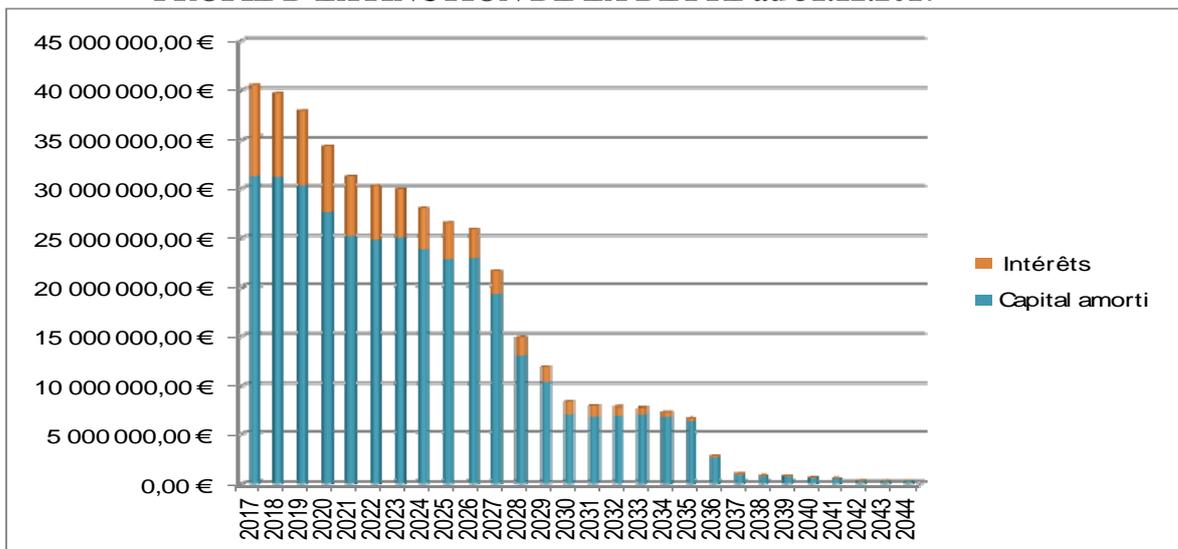


Un désendettement record prévu à hauteur de 11,77M€ au titre de 2017.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
Produit de l'emprunt	24,00	27,67	25,00	19,51
Remboursement du capital	27,36	27,72	29,75	31,29
Endettement/Désendettement	-3,36	-0,05	-4,75	-11,77



PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE au 31.12.2017



La durée de désendettement (définie comme le nombre d'années d'épargne permettant de solder l'encours de dette) s'est nettement améliorée en 2016 en passant à 8,83 ans (meilleur ratio constaté depuis 2010) dans le cadre de la comparaison des comptes administratifs.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Encours de dette	345 559 773	363 299 467	363 708 549	363 715 808	360 352 097	360 299 861	355 545 787
Evolution de l'endettement	12 524 586	17 739 694	409 082	7 260	-3 363 711	-52 236	-4 754 074
Durée de désendettement	18,17	11,48	16,11	10,36	9,11	10,56	8,83

En étape de prévisions budgétaires, ce dernier s'affiche à 12,19 ans contre 13,26 ans au BP 2016.

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Encours de dette	360 300 000	360 299 861	356 068 000	355 545 787	343 772 482
Evolution de l'endettement	-52 097	-52 236	-4 231 861	-4 754 074	-11 773 305
Durée de désendettement	11,91	10,56	13,26	8,83	12,19

C - La volonté de prioriser les investissements pour la Corrèze

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 97,565 M€ en 2017 contre 88,522 M€ en 2016 soit une augmentation de 10 % (9 M€) principalement liée aux écritures d'ordre (et notamment au refinancement de 2 prêts Banque Populaire sur l'exercice - [Cf rapport Compte Administratif 2016 n° 302 présenté à la présente séance]).

Les opérations réelles baissent entre les 2 exercices de 1%.

		BP 2016 (en €)	BP 2017 (en €)	Evolution %
Dépenses d'investissement	ordre	7 450 000	17 367 075	133,12
	réel	81 072 503	80 198 469	-1,08
S/Total D d' I		88 522 503	97 565 545	10,22
[*Hors emprunt revolving = en Dépenses Réelles d'Investissement et en Recettes Réelles d'Investissement pour info = 25 510 000 € en 2017]				

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 44 396 833 € (hors remboursement du capital de la dette et hors reprise du déficit d'investissement cumulé au 31/12/2016) réparties comme suit :

BP 2017 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	€	%
Pôle cohésion sociale	1 747 000 €	3,93
Pôle cohésion territoriale	37 576 103 €	84,64
Missions économie, numérique, tourisme et communication	4 823 730 €	10,87
Moyens Généraux	250 000 €	0,56
S/TOTAL (reste à réaliser compris)	44 396 833 €	100
Remboursement capital de la dette	31 285 000 €	
Déficit investissement cumulé au 31/12/2016	4 516 637 €	
TOTAL	80 198 469 €	

1) La définition des axes prioritaires

L'inscription d'environ 44 M€ en dépenses d'investissement permettra de soutenir le numérique avec le lancement du plan 100% fibre dès 2017 (2,8 M€), de poursuivre nos efforts pour l'entretien et l'aménagement des routes (14 M€), d'accompagner nos territoires via les subventionnements aux communes sur leurs divers projets d'aménagement (13 M€), de soutenir l'habitat en Corrèze (2 M€) et enfin de poursuivre l'entretien de notre patrimoine départemental (4,1 M€).

Directions / Services	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Aide Sociale à l'Enfance			
Autonomie : Convention CNSA	- €		
Autonomie : EHPAD	1 000 000 €	585 000,00 €	1 150 000 €
Archives	113 000 €	103 947,60 €	111 000 €
BDP	203 500 €	201 345,85 €	202 500 €
Insertion	40 000 €	71 745,00 €	70 500 €
PMI Santé	3 000 €	7 950,00 €	1 000 €
Culture Patrimoine	62 000 €	22 134,82 €	42 000 €
Education Jeunesse	143 000 €	111 950,99 €	122 000 €
Musée Jacques Chirac	3 000 €	1 976,00 €	8 000 €
Sport	25 000 €	17 125,12 €	40 000 €
Transports			
Pôle Cohésion Sociale	1 592 500 €	1 123 175,38 €	1 747 000 €
Aides aux Communes	13 000 000 €	11 300 069,68 €	13 000 000 €
Attractivité des territoires			700 000 €
Environnement	832 500 €	626 498,65 €	1 066 750 €
Habitat	2 000 000 €	1 667 033,85 €	2 000 000 €
Bâtiments	4 255 000 €	2 997 254,87 €	4 100 000 €
Système d'information	1 875 000 €	2 204 758,97 €	2 709 353 €
Gestion de la route	794 000 €	827 057,95 €	
Ingénierie et ouvrages d'art	3 136 000 €	3 570 331,45 €	14 000 000 €
Routes	10 070 000 €	9 558 858,12 €	
Pôle Cohésion Territoriale	35 962 500 €	32 751 863,54 €	37 576 103 €
Communication	10 000 €	7 742,71 €	10 000 €
Numérique	1 450 000 €	1 340 460,39 €	2 805 500 €
Economie	2 237 000 €	1 348 268,63 €	1 529 500 €
Tourisme	600 000 €	391 977,56 €	478 730 €
Missions et Numérique	4 297 000 €	3 088 449,29 €	4 823 730 €
Affaires Générales Assemblées	10 000 €	7 670,29 €	10 000 €
Budget Comptabilité	358 000 €	100 000,00 €	225 000 €
Ressources Humaines	3 000 €	2 058,39 €	15 000 €
Direction Générale	371 000 €	109 728,68 €	250 000 €
TOTAL	42 223 000 €	37 073 216,89 €	44 396 833 €

Reste à réaliser inclus

Malgré les contraintes financières imposées par des décisions nationales qui s'imposent à notre Collectivité comme un couperet et grâce aux efforts de gestion réalisés depuis 2 ans sur les dépenses de fonctionnement, l'exécutif départemental réaffirme cette année encore, son soutien à l'économie et propose un budget d'investissement renforcé autour des projets prioritaires.

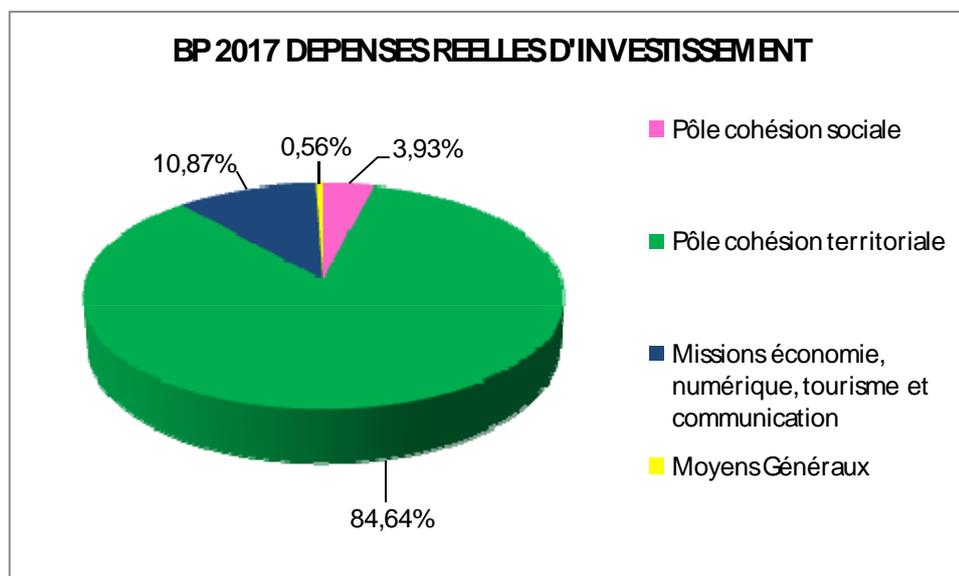
Les dépenses réelles d'investissement proposées pour 2017 s'établissent à 44,396 M€. Il convient de rajouter à ce montant le remboursement du capital des emprunts 31,285M€ ainsi que le montant du déficit d'investissement cumulé soit 4 516 636,52 €.

Ainsi, la volonté de l'Assemblée Départementale clairement affichée est bien de préserver l'économie, le développement par tous les leviers possibles et de répondre aux besoins des usagers et des territoires.

2) La typologie des dépenses d'investissement

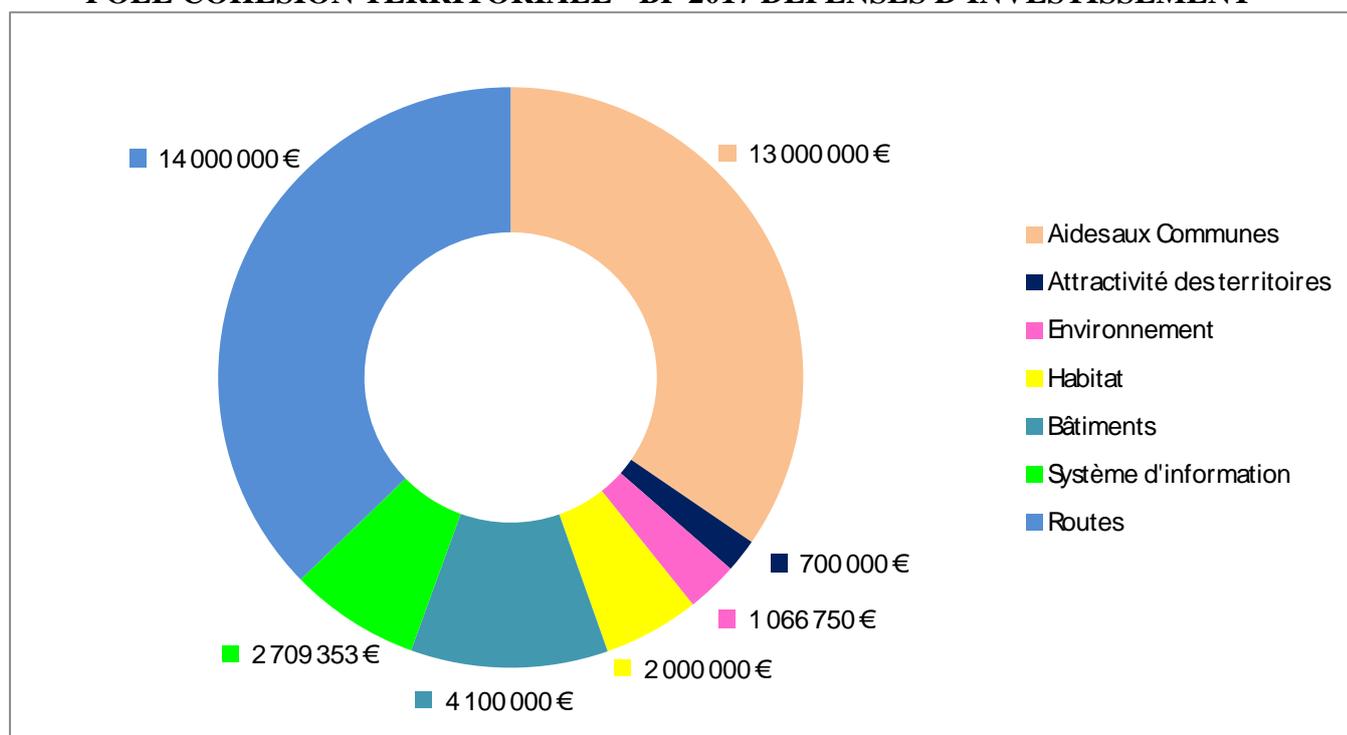
Au titre de 2016, une inscription de 44,396 M€ de crédits de paiements est prévue répartie comme suit :

- 0,56 % pour les affaires générales
- 3,93% en faveur de la cohésion sociale
- 84,64 % en faveur de la cohésion territoriale
- 10,87 % en faveur des missions économie, numérique, tourisme et de la communication



- Les 2 principaux pôles de la collectivité intervenant sur le champ des dépenses d'investissement :

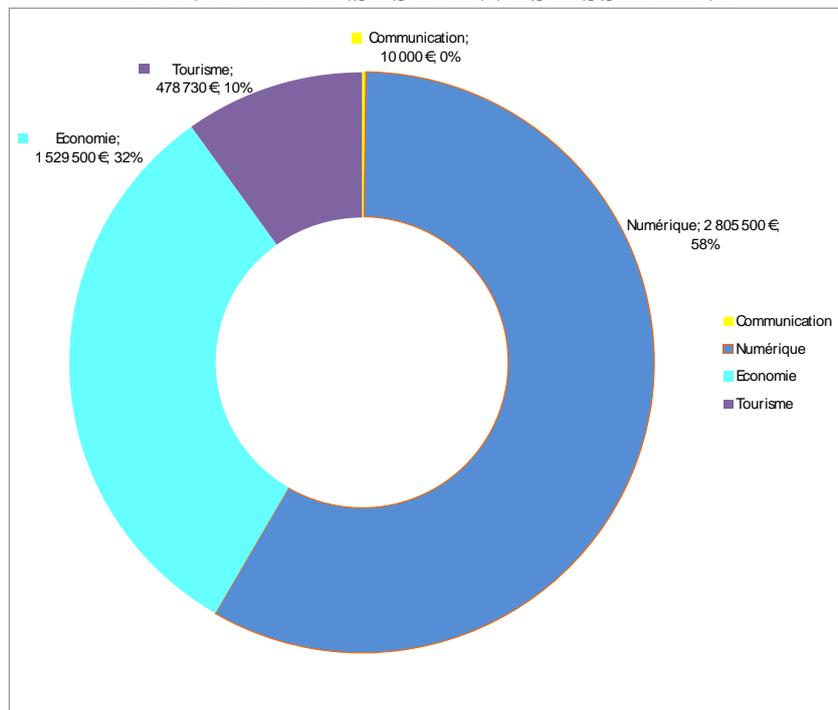
POLE COHESION TERRITORIALE - BP 2017 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



- 14 M€ seront affectés aux Routes : poursuite du programme "Routes 2025" avec la mise en œuvre d'actions d'amélioration de la desserte socio-économique et la réalisation d'opérations structurantes et de sécurité, la mise en service de la déviation Nord-Est d'Ussel, le contournement de Noailles, le contournement de Lubersac ainsi que le dernier barreau du contournement Nord Est de Brive à Malemort. (Cf rapport n° 206 présenté à la présente séance).
- 13 M€ seront affectés à l'aide aux communes dans le cadre des 13 dispositifs priorités et ciblés par le Conseil Départemental de la Corrèze visant à répondre aux attendus des territoires ainsi que les projets subventionnés dans le cadre des diverses contractualisations passées avec le Département de la Corrèze voire avec d'autres partenaires financiers (État, Europe, Région,...). (Cf rapport n° 203 présenté à la présente séance).
- 4,1 M€ aux Bâtiments : investissement dans les Collèges Publics (travaux d'amélioration énergétique, renouvellement des équipements de cuisine, réfection du clos couvert, mises aux normes réglementaires pour la sécurité incendie, travaux de réorganisation de l'externat du collège d'Ussel, restructuration de la cité d'Arsonval, rénovation des locaux de vie des Centres d'Entretien Routier d'Ussac et Lubersac, reconstruction du CPER de Beynat). (Cf rapport n° 216 présenté à la présente séance).

- 2 M€ à l'Habitat : accompagnement de l'engagement ambitieux de la collectivité départementale auprès des particuliers, des bailleurs sociaux et des collectivités, dans le cadre de son plan de soutien en faveur de l'Habitat approuvé le 26 juin 2015 et de la nouvelle aide développée en faveur des bailleurs privés approuvée lors de la séance du 24 février dernier. (Cf rapport n° 204 présenté à la présente séance).
- 2,455 M€ pour le Système d'Information : dans le cadre de l'optimisation et la modernisation des systèmes d'information (dématérialisation des subventions et e.collège), évolutions des infrastructures informatiques et téléphoniques, évolutions réglementaires et fonctionnelles des logiciels métiers, mise en place d'action dans le cadre de la filière éducative numérique... ; 254 352,75 € sont également inscrits au titre des restes à réaliser 2016 dans le cadre de l'opération des tablettes numériques (Cf rapport n° 215 présenté à la présente séance).

**- MISSIONS ECONOMIE NUMERIQUE TOURISME ET COMMUNICATION -
BP 2017 DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

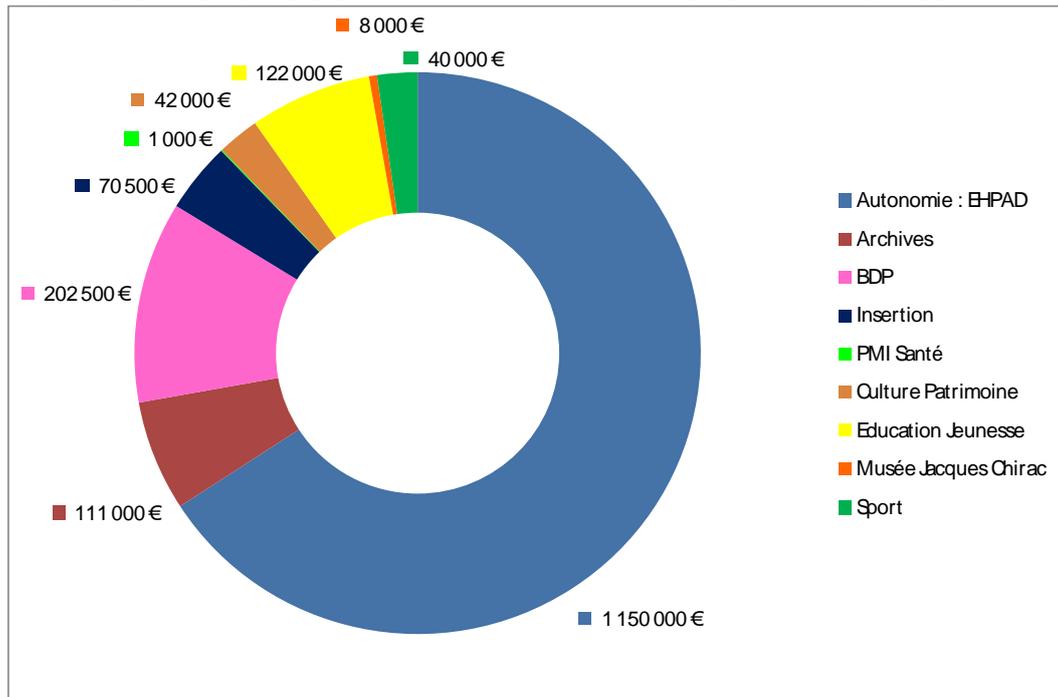


- 2,805 M€ dédié au Numérique, action prioritaire de la mandature : soutien aux infrastructures, développement d'un programme d'accès au numérique partout en Corrèze avec la couverture des zones blanches et au lancement du programme 100% fibre en Corrèze dès 2017 (Cf rapports n° 213 et 214 présentés à la présente séance) ;
- 1,529 M€ à l'Économie destinés à notre participation aux Syndicats mais également, afin d'honorer les engagements financiers passés et pris jusqu'à fin 2015 auprès des entreprises (Cf rapport n° 201 présenté à la présente séance) ;
- 0,5 M€ pour le Tourisme afin de poursuivre l'action touristique menée par notre Département et notamment dans le cadre du Schéma Départemental du Tourisme 2015/2018 (Cf rapport n° 212 présenté à la présente séance) .

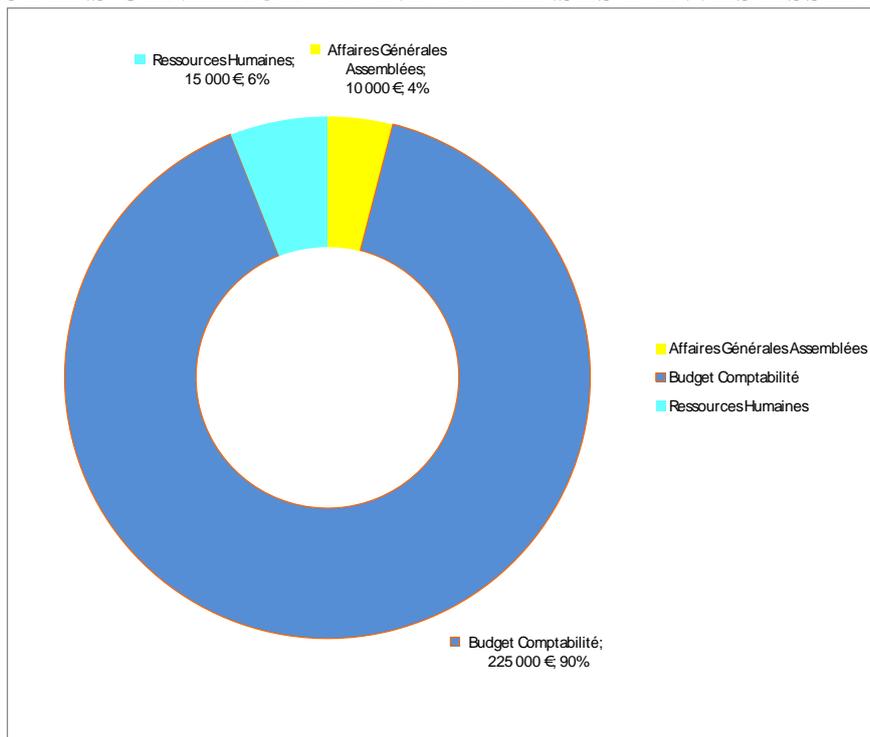
○ Concernant les autres dépenses d'investissements...

Au titre de l'année 2017, sur les autres domaines, une inscription budgétaire conforme au BP 2016 est proposée permettant ainsi d'effectuer la continuité des actions de missions de service public de la collectivité départementale.

POLE COHESION SOCIALE - BP 2017 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



- MOYENS GENERAUX - BP 2017 DEPENSES D'INVESTISSEMENT



IV - EQUILIBRE ET RATIOS

A - L'équilibre budgétaire

Constat de l'équilibre budgétaire 2017 (emprunt revolving compris => écriture de 25 510 000 € qui viennent s'imputer en dépenses et en recettes d'investissement)

Extraction du logiciel financier Grand Angle

EQUILIBRE DU BUDGET

		Mvts budgétaires	Mvts réels	Mvts d'ordre
Investissement	Recettes	123 075 545,20	58 396 351,27	64 679 193,93
	Dépenses	123 075 545,20	105 708 469,27	17 367 075,93
	Equilibre	0,00	-47 312 118,00	47 312 118,00
Fonctionnement	Recettes	299 802 097,29	294 552 097,29	5 250 000,00
	Dépenses	299 802 097,29	247 239 979,29	52 562 118,00
	Equilibre	0,00	47 312 118,00	-47 312 118,00
Total	Recettes	422 877 642,49	352 948 448,56	69 929 193,93
	Dépenses	422 877 642,49	352 948 448,56	69 929 193,93
	Equilibre	0,00	0,00	0,00

Le tableau ci-dessous affiche le détail du constat de l'équilibre budgétaire au titre du Budget primitif de l'exercice 2017 (hors emprunt revolving) :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	RECETTES en M€		DEPENSES en M€		
REEL	Recettes 2017	275,443	Cohésion sociale	149,675	247,240
			Cohésion territoriale	13,886	
			Missions et communication	3,543	
	Résultat 2016	19,109	Direction Générale	80,137	
ORDRE	Ordre (subventions transférables, travaux en régie...)	5,250	Virement de section		17,914
			Amortissements		34,647
	TOTAL	299,802	TOTAL		299,802
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	RECETTES en M€		DEPENSES en M€		
REEL	Recettes 2017	8,604	Dépenses d'équipement		44,142
	Emprunt	19,512	Remboursement en capital de l'emprunt		31,285
ORDRE	Virement de section				
	Affectation du résultat + RAR	4,771	Déficit investissement + RAR		4,771
	Amortissements + divers ordre	46,765	transférables, travaux en régie...)		17,367
	TOTAL	97,565	TOTAL		97,565

B - L'analyse des soldes de gestion

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	261 291 606	286 913 727	278 324 107	292 869 757	296 663 030	291 727 203	292 312 434	285 844 329	290 746 984	275 442 809
Dépenses de fonctionnement (hors dette)	231 391 143	243 696 677	243 596 642	245 699 954	245 381 302	249 680 626	247 096 252	247 746 108	240 122 974	237 109 979
Epargne de gestion	29 900 463	43 217 050	34 727 465	47 169 803	51 281 728	42 046 577	45 216 182	38 098 221	50 624 010	38 332 830
Charges financières	10 885 247	11 562 858	12 148 638	12 070 378	11 724 292	11 800 000	11 092 181	11 236 000	10 355 778	10 130 000
Epargne brute	19 015 215	31 654 192	22 578 827	35 099 426	39 557 436	30 246 577	34 124 001	26 862 221	40 268 232	28 202 830
Amortissement de la dette (remboursement du capital)	21 075 414	22 710 306	24 590 918	25 992 740	27 363 711	27 723 000	27 722 236	29 232 000	29 754 083	31 285 000
Epargne nette	-2 060 199	8 943 886	-2 012 091	9 106 685	12 193 724	2 523 577	6 401 765	-2 369 779	10 514 149	-3 082 170
Encours de dette	345 559 773	363 299 467	363 708 549	363 715 808	360 352 097	360 300 000	360 299 861	356 068 000	355 545 787	343 772 482
Evolution de l'endettement	12 524 586	17 739 694	409 082	7 260	-3 363 711	-52 097	-52 236	-4 231 861	-4 754 074	-11 773 305
Durée de désendettement	18,17	11,48	16,11	10,36	9,11	11,91	10,56	13,26	8,83	12,19

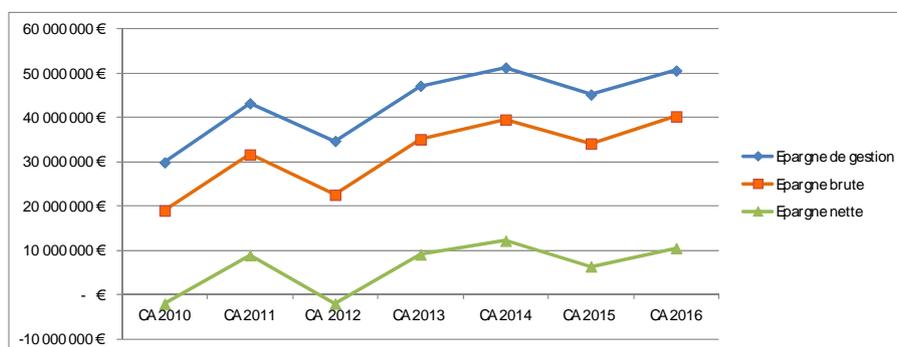
EPARGNE DE GESTION = excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

EPARGNE BRUTE = excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement

EPARGNE NETTE = épargne brute moins l'annuité en capital de la dette

Les ratios d'épargne

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Epargne de gestion	29 900 463 €	43 217 050 €	34 727 465 €	47 169 803 €	51 281 728 €	45 216 182 €	50 624 010 €
Epargne brute	19 015 215 €	31 654 192 €	22 578 827 €	35 099 426 €	39 557 436 €	34 124 001 €	40 268 232 €
Epargne nette	- 2 060 199 €	8 943 886 €	- 2 012 091 €	9 106 685 €	12 193 724 €	6 401 765 €	10 514 149 €

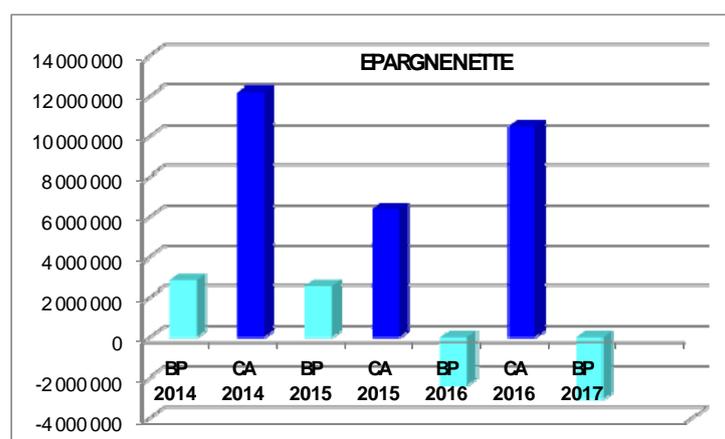


Une épargne de gestion supérieure à 40 M€ depuis 2013 et qui a passé la barre des 50 M€ en 2016 grâce aux efforts de gestion effectués sur 2015 et 2016. Ce cap des 50 M€ d'épargne de gestion avait été franchi en 2014 grâce notamment à la réforme de la compensation des AIS.

L'épargne brute suit une courbe identique à celle de l'épargne de gestion avec un écart constant depuis 2010 d'environ 10 M€ dus aux charges financières liées à la dette départementale.

Quant à l'épargne nette, on constate une fluctuation de la courbe avec une dégradation de cette dernière liée à la contrainte financière permanente qui pèse sur les Départements. Les phases d'amélioration sont nettes : 2011 et 2013 grâce à l'obtention, ces deux années-là, de fonds de soutien exceptionnels de l'État, 2014 suite à la réforme de l'État sur la compensation des AIS. De manière cohérente, la courbe s'est infléchi en 2015 car aucune recette exceptionnelle n'a été encaissée par le Département mais elle se redresse en 2016 grâce notamment à la politique menée depuis fin 2015 et au plan d'actions engagé par la majorité actuelle.

Zoom sur l'épargne nette



Il est à noter qu'en 2016 comme en 2015, l'épargne nette prévue au Budget Primitif s'élevait à des niveaux moins favorables que ceux réellement constatés au Compte Administratif du même exercice.

Pour mémoire :

	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Epargne nette	2 523 577	6 401 765	-2 369 779	10 514 149	-3 082 170

Pour mémoire le rapport sur les finances publiques locales de la Cour des Comptes en 2016, publié à l'automne, précise qu'en 2015, le mouvement d'érosion de l'épargne brute des Départements constant au cours des trois exercices antérieurs, a ralenti. Ce résultat est d'abord dû au dynamisme accru des DMTO. Pour les Départements, l'année 2015 s'est en outre caractérisée par un recul limité de l'autofinancement.

Ainsi, l'évolution de l'autofinancement des collectivités locales résulte, d'une part, de la contrainte financière que fera peser sur elles la nouvelle baisse des concours financiers de l'État, rapportée au dynamisme de leurs recettes fiscales et d'autre part, de l'intensité de leurs efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'épargne nette dégagée s'établit à - 3M€, en baisse de 700 000 € par rapport au BP 2016. Pour mémoire, un budget peut être équilibré tout en présentant une épargne nette négative. En effet, cette épargne nette négative doit être couverte par les recettes propres d'investissements qui s'élèvent pour 2017 pour la Corrèze à 3,72M€ (FCTVA + cessions d'actifs).

C - Les ratios légaux

DESIGNATION	Population légale INSEE						
	252 235	251 175	249 856	249 856	249 452	249 452	249 684
	CA 2013	CA 2014	BP 2015	CA 2015	BP 2016	CA 2016	BP 2017
COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU							
Dépenses réelles de Fonctionnement / Population	1 021,95 €	1 023,61 €	1 046,83 €	1 033,35 €	1 038,20 €	1 004,12 €	985,00 €
Recettes réelles de Fonctionnement / Population	1 161,89 €	1 181,94 €	1 667,58 €	1 170,68 €	1 145,89 €	1 167,05 €	1 097,96 €
Dotation Globale de Fonctionnement / Population	267,50 €	262,36 €	248,69 €	248,69 €	233,84 €	233,80 €	215,86 €
Dépenses de Personnel / Dépenses réelles de Fonctionnement	22,13%	22,54%	22,18%	22,66%	22,14%	22,84%	23,71%
EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT							
Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Population	155,91 €	157,09 €	188,84 €	160,35 €	166,94 €	147,79 €	173,49 €
Encours de la dette / Population	1 441,97 €	1 434,67 €	1 442,24 €	1 442,03 €	1 444,37 €	1 425,31 €	1 423,98 €
Taux d'équipement : Dépenses d'équipement brut (dont subventions d'équipement versées) / Recettes réelles de Fonctionnement	14,27%	13,29%	16,17%	13,70%	14,57%	12,66%	15,80%
Encours de la dette au 31 décembre / Recettes réelles de Fonctionnement	124,11%	121,38%	123,52%	123,18%	126,05%	122,13%	129,69%
FISCALITE ET CAPACITE D'EPARGNE							
Produit des impositions directes / Population	312,94 €	319,57 €	331,58 €	347,12 €	337,18 €	338,06 €	292,76 €
Dépenses réelles de Fonctionnement augmentées du remboursement annuel de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	96,82%	95,82%	99,16%	97,75%	100,83%	96,26%	101,12%

D - Prospective...

Un mot de prospective

En termes de prospective budgétaire, les travaux menés à ce jour en appui avec notre prestataire de conseil finances RCF montrent que, sans action de notre part, la situation sur les années à venir se dégrade et notamment en termes d'épargne nette. A schéma constant, les efforts d'économie de fonctionnement à trouver restent conséquents et du même ordre que ceux faits jusqu'à présent. Ce constat est particulièrement inquiétant et fait la démonstration que des choix stratégiques sur le rôle et les actions menées par le Département seront à faire rapidement.

Cela démontre également une nécessité impérieuse de poursuivre les efforts de gestion voire de les renforcer.

Des décisions courageuses devront encore être prises cette année. Nous ne pourrions que nous résoudre à mettre en application la loi NOTRe et nous retirer du champ économique pour respecter les textes réglementaires car nos contraintes budgétaires ne nous permettent plus de faire autrement, quel que soit le jugement que nous portons sur ce texte d'août 2015.

Ainsi, 2017 annoncé depuis ces dernières années comme un cap difficile à passer n'est pas le point d'achèvement de cette course de longue haleine pour maintenir nos finances et notre collectivité sur un niveau de service public de qualité, rendu aux Corréziens.

En effet, 2018-2020 se dessinent dans la continuité.

Nous devons donc être attentifs aux impacts des transferts de compétences de 2017 et leurs conséquences sur le calcul du potentiel fiscal/financier 2018 et donc sur l'ensemble des dotations.

CONCLUSION

Le contexte budgétaire pour 2017 traduit, amplifie et accélère la perte d'autonomie financière des Départements en général et la Corrèze n'y échappe pas.

Ce que la loi NOTRe n'a pas réussi par le transfert des compétences pourrait être obtenu par les réductions des dotations linéaires et aveugles, alors même que les efforts de gestion sont réalisés.

Si la situation ne s'infléchit pas, le Département de la Corrèze va également faire partie des Départements qui n'auront plus le choix de leurs ambitions et se retrouvera contraint de redéfinir la nature ou le niveau de ses interventions, voire le niveau de service apporté.

Ainsi en 2017, les choix pris depuis fin 2015 s'ils demeurent difficiles, s'inscrivent aussi dans la volonté de demeurer pleinement responsable du budget départemental, en sachant qu'un déséquilibre budgétaire signifierait clairement la perte de son autonomie et la crainte de mesures encore plus difficiles.

En effet, même si les résultats du Compte Administratif 2016 sont positifs, ils nous permettent d'envisager le budget 2017 et de préserver notre niveau d'investissement, mais l'analyse prospective confirme la nécessité pour la collectivité de poursuivre et de renforcer en 2017 le plan d'actions et d'économies décidé en décembre 2015 pour les prochaines années et a minima pour les 2 années à venir.

Dans la mesure où il est souhaité de conserver le taux de foncier bâti inchangé en 2017, il est donc primordial de parvenir à une maîtrise accrue des charges courantes de fonctionnement.

L'effort de gestion entrepris par le Département de la Corrèze s'inscrit dans une démarche proactive. Nous ne voulons pas subir. Nous voulons agir.

Le Département de la Corrèze et les collectivités dans leur ensemble devront demeurer extrêmement vigilantes l'an prochain eu égard aux échos de nouvelles très importantes baisses des dépenses publiques de l'État à partir de 2018. De nouvelles ponctions, sans contractualisation ou engagement, sur leurs ressources signifieraient alors des situations de très grandes difficultés financières et, à l'évidence, un net recul des services offerts aux publics.

Ainsi le Budget Primitif 2017 qui vous est présenté dans le présent rapport est la traduction d'une année de courage et de pleine responsabilité dans le strict respect de la ligne politique affichée, à savoir :

- ♦ ne pas augmenter les impôts,
- ♦ soutenir le pouvoir d'achat des corréziens,
- ♦ investir pour l'emploi, la modernisation du territoire et soutenir les projets des communes,

tout ceci dans le respect des engagements de désendettement.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 31 Mars 2017

